



# Mise en œuvre du DOCUMENT d'OBJECTIFS

## BARTHES DE L'ADOUR

### BILAN DE L'ANIMATION 2012-14



décembre 2014

**cité galliane**  
**BP 279**  
**40005**  
**Mont-de-Marsan**  
**Cedex**  
tél **05 58 85 44 21**



# 1. PREAMBULE

## Le site Natura 2000

### BARTHES DE L'ADOUR



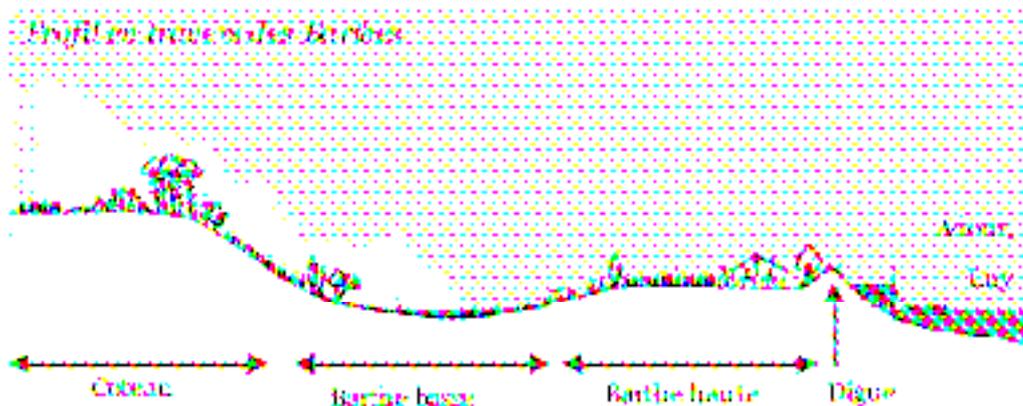
Le Document d'Objectifs du site Natura 2000 *des Barthes de l'Adour FR7200720*, désigné au titre de la Directive Habitats, a été validé en décembre 2006.

## Rappel des enjeux et objectifs du DOCOB

Situé à l'extrême sud-ouest de la France dans le département des Landes, le site des Barthes de l'Adour a une superficie de 12 000 ha.

Les "barthes" sont les plaines alluviales situées de part et d'autre de l'Adour et du Luy . Le site s'étend sur 80 km de long pour une largeur allant de 1 à 3 kms. Il traverse 40 communes\*.

Vastes zones humides, les barthes subissent des inondations régulières lors des crues du fleuve. La physionomie des barthes se caractérise par la présence de terres exhausées dites "barthes hautes" près de l'Adour et de terres en cuvette au pied du coteau dites "barthes basses". Ces dernières sont les plus humides.



Dessin : D. Duplantier

Elles sont régulièrement inondées par les eaux de ruissellement des coteaux, les remontées de la nappe alluviale, le débordement des canaux, le débordement de l'Adour ou du Luy. Les variations des niveaux d'eau liées au phénomène de marée sont ressenties jusqu'à la confluence du Luy.



Pour mieux les exploiter, les barthes ont été largement aménagées par l'homme dès le XVII<sup>ème</sup> siècle. Des digues ont été créées afin de contenir les divagations du fleuve et protéger les terres des crues. La barthe basse est drainée par un réseau de canaux (esteys et traverses) qui achemine l'eau vers le fleuve. Des ouvrages hydrauliques (portes à flots ou clapets) sont installés dans les digues afin d'empêcher les eaux de marées et de crues de remonter dans les Barthes.

Utilisation socio-économique des barthes :

- barthes basses : agriculture (pâturage), chasse (à la tonne) et pêche
- barthes hautes : agriculture (fauche ou cultures céréalières), sylviculture et urbanisation.



Cette zone d'expansion des crues de l'Adour présente des milieux très divers dont 16 habitats d'intérêt communautaire : aulnaie frênaie, chênaie ormaie, prairie de fauche, tourbière active, landes humides atlantiques... dont 4 prioritaires.

On recense 400 espèces floristiques dont 52 espèces patrimoniales : Angélique à fruits variables, Marsilée à 4 feuilles, Flûteau nageant, Spiranthe d'été..., 5 protégées en Europe et 13 en France.



Pour la faune, 310 espèces patrimoniales sont présentes, en majorité des oiseaux mais également le Vison d'Europe, la Lamproie marine, la Loutre d'Europe, la Cistude d'Europe, le Lucane cerf-volant ou l'Agrion de mercure... dont 71 protégées en Europe et 174 en France.

Mais cette biodiversité pourrait être menacée par :

- la modification du contexte hydraulique (assèchement excessif par exemple) ;
- le développement d'espèces exogènes (jussies, érable negundo, vison d'Amérique, tortue de Floride...) ;
- l'intensification de l'exploitation du territoire (agriculture et sylviculture) ;
- l'abandon des pratiques actuelles : disparition des prairies par arrêt du pâturage extensif, des continuités biologiques et des plans d'eau (exemple : lacs de tonne)
- la dégradation de la qualité de l'eau.

Le principal objectif est donc de conserver cette mosaïque d'habitats avec les activités socio-économiques dont elle dépend et qui en dépendent en préservant le système agro-pastoral et le contexte hydraulique voire en les restaurant si nécessaire.



Le bilan est disponible sur le site Internet <http://barthesmidouzemarensin.n2000.fr>

## 2 . GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES

### Animation des contrats Natura 2000

#### Note préliminaire :

Lors de la première phase d'animation, des contrats ont été signés avec la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes, des communes (Saint Vincent de Paul, Orist...) sur la restauration et l'entretien des milieux ouverts, l'amélioration du fonctionnement hydraulique ou encore sur la restauration de plans d'eau pour un montant total de 96 505 € prévisionnel. Entre 2012 et 2014, un seul contrat, forestier, boisements sénescents, de 4335 € a été passé sur une chênaie communale. Les enveloppes budgétaires n'ont pas permis que d'autres contrats Natura 2000 soient engagés.

#### Contrat Natura 2000 non agricole et non forestier

L'animation des contrats ni-ni en 2014 a consisté à suivre les contrats passés pendant la première période d'animation 2008-2011 dont certains arrivaient à terme.

#### Suivi des contrats passés

Lors de la première phase d'animation, des contrats ont été signés avec la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes, des communes (Saint Vincent de Paul, Orist...) sur la restauration et l'entretien des milieux ouverts, l'amélioration du fonctionnement hydraulique ou encore sur la restauration de plans d'eau. Un montant total prévisionnel de 96 505 € était prévu.

Les contrats Natura 2000 signés en 2008 arrivaient à échéance fin 2013. Toutes les factures de travaux ont été déposées pour un montant total inférieur au prévisionnel de 2008 (- 31 279 €). En 2014, 65 226 € ont été réellement investis.

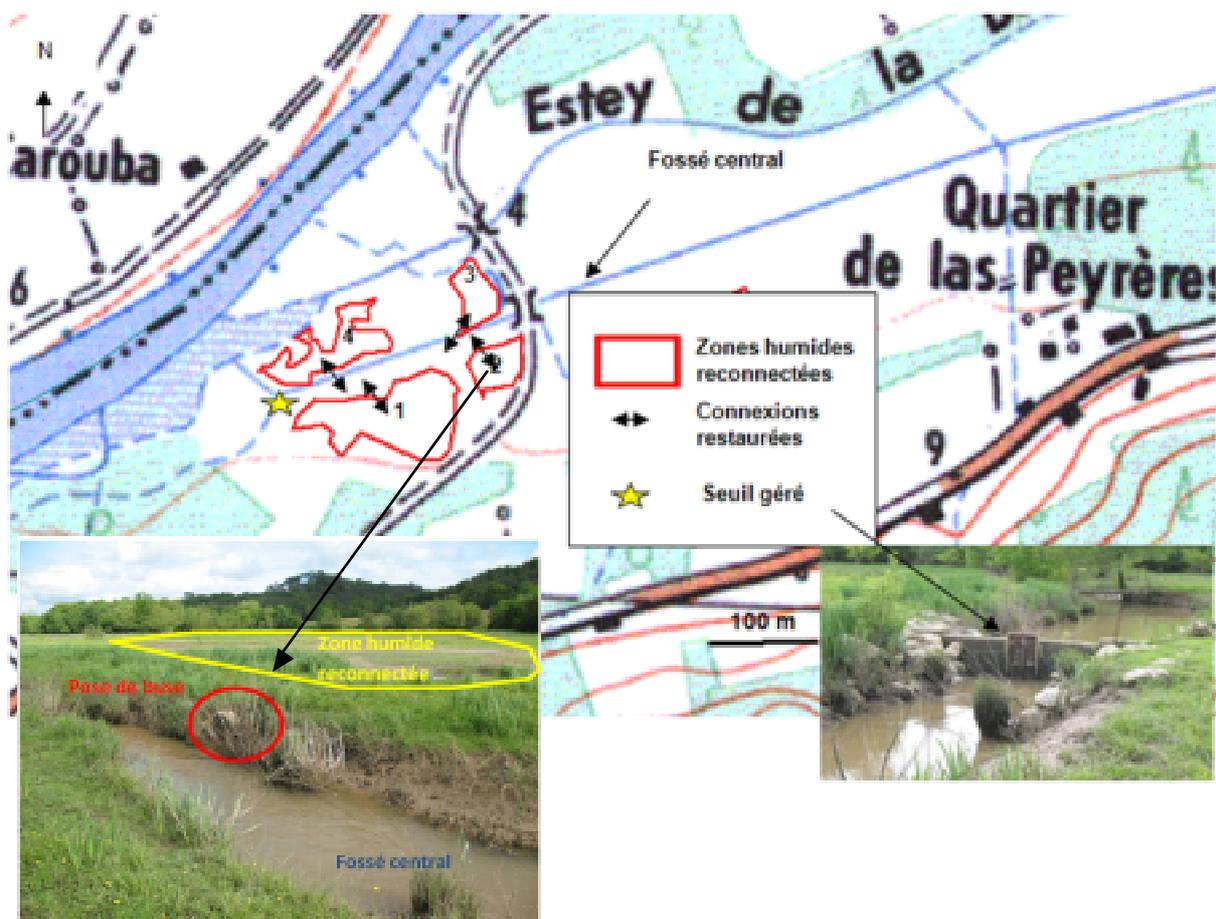
Type de contrat		Surface engagée	Coût prévu sur 5 ans	Coût réel sur 5 ans
Natura 2000	<b>Total 2008-2011</b>	15,78 ha et 6 800 ml	96 505 €	<b>65 226 €</b>

- **Contrat restauration de la Barthe d'Orist avec la commune :**

La barthe communale de haut à Orist est une zone de frayère à Brochet encore bien conservée des barthes de l'Adour. Pour améliorer ses potentialités, la commune appuyée par la FDPPMA et le CG40 a mis en place un projet de restauration de cette barthe en 2008. L'objectif était de pallier, sur plusieurs zones humides, d'une part aux dysfonctionnements hydrauliques et d'autre part à une gestion des niveaux d'eau peu adaptée aux habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Un contrat Natura 2000 a alors été signé en 2008 avec la commune. 5 ouvrages de petites hydrauliques ont ainsi été restaurés. Les travaux ont permis d'assurer la maîtrise des niveaux d'eau et de favoriser les continuités hydrauliques entre le fossé central et les zones humides. A l'aide d'un seuil sur le fossé central, les zones humides de la barthe ont été maintenues en eau de novembre à mi-mai.

Action	Bénéficiaire	Quantité	Montant
A32314P – Restauration des ouvrages de petite hydraulique	Commune d'Orist	5 pct	2 477,09 €



La FDPPMA a réalisé annuellement des pêches électriques pour vérifier l'efficacité de la frayère. Des brochetons ont été retrouvés certaines années et, lorsqu'ils n'étaient pas présents, des réajustements des niveaux d'eau ont été programmés pour les années suivantes.

Concernant les habitats et espèces d'intérêt communautaire, la **Loutre d'Europe** (non connue sur la zone jusqu'alors) a été identifiée à proximité de la frayère en 2011 (CPIE). L'amélioration du fonctionnement de ces zones humides a dû augmenter la biomasse alimentaire disponible (poissons, amphibiens inventoriés en 2009 par le CPIE) pour la Loutre (et potentiellement, le **Vison d'Europe**). De même, des ardéidés d'intérêt communautaire fréquentent la zone humide (**Aigrette garzette, Spatule blanche, Héron Bihoreau...**). Le **Cuivré des marais** a été retrouvé sur les zones humides dans les mégaphorbiaies/cariçaias favorisées par le contrat Natura 2000.

Comme ailleurs dans les barthes, la jussie a envahie une partie de la zone humide limitant probablement le développement des habitats et espèces ciblées initialement par le contrat : gazons amphibies, végétations aquatiques eutrophes du Magnopotamion et de l'Hydrocharition, communautés d'annuelles, Marsilée à 4 feuilles, et Flûteau nageant.

A l'issu du contrat, la FDPPMA a prévu de continuer le suivi de la zone humide (inventaire poisson, suivi des niveaux d'eau, arrachage de la jussie...).

#### • Contrats avec la Fédération des Chasseurs des Landes

Signés en 2008, les contrats prévoyaient l'investissement de 84 908,56 € pour gérer et entretenir 4 Réserves de Chasse et de Faune Sauvage situées dans le site Natura 2000 : à St Martin de Seignanx, St Etienne d'Orthe, Téthieu et Pontonx-sur-Adour.

Au terme des 5 ans de contrats, toutes les actions prévues en 2008 n'ont pas été réalisées. En 2014, le montant réellement investi s'élève à 53 629,63 €. Le différentiel est dû d'une part à l'abandon du projet de Téthieu (8 400 €), mais également à la mise en place de MAEt "AQ\_BART\_PP\_2 : Gestion pastorale et maintien de l'humidification" avec des agriculteurs locaux à St Martin-de-Seignanx et Pontonx-sur-Adour se substituant aux actions des contrats Natura 2000 initialement prévues.



Réserve de St Martin de Seignanx

Réserve de Pontonx-sur-A dour

Réserve de St Etienne d'Orthe

Commune	Action	Prévisionnel de 2008		Montant réellement investi à la fin du contrat (HT)	
		Quantité	Coût prévu sur 5 ans (HT)		
St Martin de Seignanx	A 32301P – Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage	2,06 ha	2 260 €	35 300 €	29 436,39 €
	A 32303R – Gestion pastorale d’entretien des milieux ouverts dans le cadre d’un projet de génie écologique	300 ml	1 950 €		
	A 32304R – Gestion par une fauche d’entretien des milieux ouverts	6,72 ha	3 460 €		
	A 32305R – Chantier d’entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger	2 ha	1 700 €		
	A 32312P et R – Curage locaux des canaux et fossés dans les zones humides	4000 ml	12 082 €		
	A 32314P – Restauration des ouvrages de petite hydraulique	3 pct	13 848 €		
St Etienne d'Orthe	A 32312P et R – Curage locaux des canaux et fossés dans les zones humides	1200 ml	5 949 €	14 981 €	14 722,24 €
	A 32314P – Restauration des ouvrages de petite hydraulique	2 pct	9 032 €		
Téthieu	A 32301P – Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage	5 ha	8 400 €	8 400 €	Projet abandonné
Pontonx-sur-A dour	A 32314P – Restauration des ouvrages de petite hydraulique	1 pct	5 184 €	26 227,56 €	9 471 €
	A 32303R – Gestion pastorale d’entretien des milieux ouverts dans le cadre d’un projet de génie écologique	8 pct	9 113,44 €		
	A 32303R – Gestion pastorale d’entretien des milieux ouverts dans le cadre d’un projet de génie écologique	12 pct	7 643,12 €		
	A 32312P et R – Curage locaux des canaux et fossés dans les zones humides	1300 ml	4 287 €		
<b>Total</b>			<b>84 908,56 €</b>		<b>53 629,63 €</b>

- **Contrat restauration et gestion de l'ouvrage de frayère de la barthe avec la commune de St Vincent de Paul**

Signé en 2011, le contrat prévoyait restauration et gestion de l'ouvrage de frayère de la barthe de Saint-Vincent-de-Paul. Les actions ont été réalisées : l'ouvrage a été restauré et il est géré annuellement. Des suivis piscicoles sont menés par la FDPMA ainsi que des actions contre le développement de la jussie et les structures animatrices suivent le contrat (suivi Loutre, botanique).

Action	Bénéficiaire	Quantité	Montant
A32314P – Restauration des ouvrages de petite hydraulique	Commune de St Vincent de Paul	1 pct	3 500,00 €
A32314R – Gestion des ouvrages de petite hydraulique		5 jours	652,75 €

- **Contrat restauration et gestion d'un ouvrage de la barthe avec la commune de Saubusse**

Signé en 2011, le contrat prévoyait restauration d'un ouvrage de la barthe de Saubusse. L'action a été réalisées : l'ouvrage a été restauré. Les structures animatrices suivent le contrat (suivi Loutre, Fluteau nageant...).

Action	Bénéficiaire	Quantité	Montant
A32314P – Restauration des ouvrages de petite hydraulique	Commune de Saubusse	1 pct	4 967,00 €

## Demande inéligible suite à diagnostic

- **Particulier à Tercis-les-Bains**

Le projet concernait une propriété privée de 3,5 hectares. Anciennement plantée de peupliers, le propriétaire souhaitait restaurer les parcelles en prairies naturelles pour ensuite les entretenir par pâturage.

Le diagnostic préalable conclut qu'au titre de la Directive Habitat-Faune-Flore (HFF), il existe de nombreux enjeux communautaires sur la propriété ce qui la rend éligible aux contrats Natura 2000. En effet, le DOCOB identifie comme objectif opérationnel du site « conserver voire augmenter les surface en prairie ». La restauration de prairies sur ces parcelles répond entièrement à cet objectif. De plus, les plantations de peupliers ne présentent que très peu d'intérêt sur le site (cf. DOCOB). Les objectifs et actions de gestion du contrat sont présentés ci-après.



Objectifs	Actions
Restaurer les prairies	<b>A 323 01 P</b> Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage
Mettre en pâturage des prairies restaurées	<b>A 323 03 R</b> Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique
	<b>A 323 03 P</b> Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique

Cependant, le contrat a reçu un avis défavorable des service de l'état suite à son instruction :

- parcelles classées boisées au cadastre donc non éligibles à des actions d'entretien de prairies abandonnées par l'agriculture,
- gestion pastorale à destination des particuliers non prévue au DOCOB.

- **Restauration des plans d'eau de la zone de loisirs de Pontonx-sur-Adour**

La zone de loisirs est composée de 3 plans d'eau équipés de seuils permettant de gérer leur niveau d'eau. Les seuils sont défectueux et ne maintiennent plus assez d'eau dans les étangs. La commune souhaitait savoir si l'action A 323 14 *Restauration des ouvrages de petite hydraulique* pouvait être envisagée.

Le diagnostic a révélé que la restauration des seuils ne constituait pas un enjeu fort au titre de la Directive HFF (absence d'habitat et/ou d'espèce d'intérêt communautaire dans les plans d'eau de la zone de loisirs), tout au mieux, une fréquentation ponctuelle par des espèces d'intérêt communautaire comme les oiseaux. L'utilisation indirecte des plans d'eau par ces espèces ne pouvait pas justifier, à elle seule, la mise en place de l'action A 323 14 P *Restauration des ouvrages de petite hydraulique*.



## Contrat Natura 2000 forestier

L'animation des contrats forestiers en 2014 a consisté à suivre le contrat passé avec la commune de Candresse en 2012 et à suivre l'instruction par les services de l'Etat des 2 contrats de Saugnac-et-Cambran et Téthieu.

### Suivi des contrats passés

- **Candresse.**

Signé en 2012, le contrat forestier de la commune de Candresse a été suivi en 2013 et 2014.

→ En 2013, une visite sur place a permis de confirmer à la DDTM la réalisation et la mise en place du panneau afin de procéder à son paiement (80% Etat et Europe ; 20% commune).



Photographies du panneau transmises à la DDTM

→ Le CPIE a également pu assister au suivi de 2013 de la colonie de cigognes effectué par Tristan Roi, responsable du suivi Cigogne blanche en Aquitaine et bagueur bénévole du Muséum d'Histoire Naturelle de Paris. Ce suivi consiste au comptage des nids, à l'identification des adultes nicheurs bagués et au baguage des poussins à l'aide de grimpeurs-élagueurs.

- En 2013, 30 couples ont ainsi été comptabilisés et moins d'une vingtaine de jeunes a été dénombrée. En temps ordinaire, ces trente couples auraient dû élever une soixantaine de petits. Le printemps pluvieux doit être en partie responsable de ce faible succès reproducteur. Les jeunes n'ont pas été bagués cette année car les inondations n'ont pas permis d'accéder à la parcelle.
- En 2014, 40 couples nicheurs ce printemps. Parmi toutes les cigognes reproductrices adultes présentes, 4 sont baguées : l'une est espagnole (déjà présente en 2013) et les 3 autres landaises, baguées par Tristan Roi voici quelques années. Fait remarquable, une de ces cigognes est née sur un arbre de cette même parcelle, en 2010 ! La boucle est donc bouclée : cet oiseau est revenu installer son nid à quelques mètres de celui de ses parents. Ce phénomène est très rare. Parmi les 40 couples nicheurs, 8 n'ont pas eu de petits, soit parce qu'il s'agit d'individus trop jeunes (1 ou 2 ans d'âge) pour mener à bien une nidification, soit parce que le nid a chuté avec le vent ou suite à une branche cassée. Les 32 couples restants ont élevé 85 poussins, ce qui donne une moyenne de 2.1 jeune/couple pour l'ensemble des 40 nids. Un couple a produit 5 jeunes, ce qui prouve que la nourriture était bien présente ce printemps et la météo plus clémente que l'an dernier où la chénaie baignait sous 1.50 m d'eau à la même époque ! Le chiffre de 85 peut paraître important mais il faut rappeler que 75 % des cigogneaux périront dans leur première année de vie (problème pour s'alimenter, électrocution, braconnage, sécheresse en Afrique...), donc les cigognes sont obligées de faire de nombreux jeunes pour que quelques-uns d'entre eux arrivent à l'âge adulte. Ce sont 19 poussins qui ont été bagués le 14 juin 2014 grâce aux grimpeurs élagueurs venus aider Tristan Roi. Les cigogneaux bagués étaient plus ou moins âgés : le plus petit pesait 2.6 kg et le plus gros 3.9 kg. Tristan Roi pense que le site a atteint son maximum de couples. Certaines branches commencent à casser en raison du poids important des gros nids. Mais il s'agit là d'une évolution naturelle des choses.

De manière générale, et sauf cas d'urgence, Tristan Roi rappelle qu'il faudrait s'abstenir de toute pénétration sur la parcelle entre février et fin juin. Il suffit de peu de choses, parfois sans même s'en rendre compte quand on ne connaît pas la biologie de la cigogne, pour faire échouer un couple. Même si les cigognes sont relativement habituées aux curieux qui s'arrêtent là toujours nombreux, elles restent quand même des oiseaux sauvages qui ont besoin de tranquillité...



**Photographies de Tristan Roi réalisant le suivi de la colonie de cigognes (comptage des nids et des jeunes, lecture des bagues des adultes)**

→ Dans le cadre du suivi de la colonie en 2013, la structure animatrice a été interrogée par la commune et Tristan Roi sur la possibilité d'un élagage partiel des arbres. En effet, il a été constaté que les chênes rejetaient de nouvelles branches sous les nids, les traversant et les déstructurant. A terme, ces branches mettent en péril la nidification des cigognes sur ces arbres et condamnent l'intérêt de la parcelle pour cette espèce d'intérêt communautaire ayant justifiée le contrat. Avant le contrat, il était préconisé de couper ces quelques branches menaçantes lors des campagnes de baguages des jeunes. La DREAL a donc été questionnée à ce sujet « A priori dans le cadre d'un contrat bois sénescents aucune intervention n'est autorisée. Toutefois, s'il s'agit seulement de couper les quelques nouvelles branches de l'année avec un simple sécateur c'est envisageable. Pas question toutefois d'utiliser une tronçonneuse, ni de couper d'autres branches qui auraient pour seul tort de gêner l'ascension lors du baguage. Si des interventions mécaniques régulières sont nécessaires pour entretenir les nids il faudra réfléchir à retirer les arbres concernés du contrat. » Les conditions météorologiques de cette année n'ont pas permis l'intervention de grimpeur/élagueurs mais il est envisagé l'année prochaine de couper ces quelques branches de façon manuelle au niveau des nids.



**Photographies des nids traversés par les jeunes branches des chênes**

## Contrats en cours d'instruction

- **Saunac et Cambran**

Le contrat concerne une parcelle communale de 1,4 ha dont la gestion est confiée à l'ONF. Cette parcelle est boisée depuis de nombreuses années. Le sol y est très inégal et longuement inondé en hiver (présence de mares temporaires et de fossés). De nombreux vieux individus de Chêne pédonculé y sont présents. En accord avec la commune et l'ONF, un contrat est en cours d'instruction par les services de l'Etat. Il prévoit de créer un îlot de sénescence et de poser un panneau pédagogique sur l'intérêt du bois mort. Le diagnostic d'éligibilité est présenté en annexe.

- **Téthieu**

Le contrat concerne une parcelle communale de moins de 1,18 ha dont la gestion est confiée à l'ONF. Cette parcelle est boisée depuis plus d'un siècle et de nombreux vieux individus de Chêne pédonculé y sont présents. Elle représente de forts enjeux de conservation. Le contrat est en cours d'instruction par les services de l'Etat. Il prévoit d'appliquer la mesure favorisant le développement sénescents ainsi que la création d'un panneau pédagogique. Le diagnostic d'éligibilité est présenté en annexe.

Contrat	Nombre	Unités sous contrat	Montant
<b>F22712</b> Dispositif favorisant le développement de bois sénescents - Arbres disséminés	2	27 arbres	4 040 €
<b>F22712</b> Dispositif favorisant le développement de bois sénescents - Ilots de sénescence	2	2 ha	4 040 €
<b>F22714</b> Investissements visant à informer les usagers de la forêt	2 montants sur devis (~6 000€)		

### Montants prévisionnels des contrats en cours d'instruction

## Demandes inéligibles suite à diagnostic

### • Plataneraie de la Barthe d'Orist

Un diagnostic préalable a été réalisé sur cette parcelle, propriété de la DDTM des Landes, gérée depuis de nombreuses années par la commune d'Orist. La partie nord de la parcelle est plantée de platanes. Cette plataneraie dense présente des individus de très grande taille (entre 30 et 40 mètres). Suite à la tempête Klaus de 2009, de nombreux arbres de l'extrémité nord de la parcelle sont tombés.

L'absence d'enjeu au titre de la Directive HFF et le flou concernant le statut de la commune rendent la parcelle inéligible à la contractualisation Natura 2000 en son état actuel.



### • Prairie boisée à St Geours de Marenne

Un diagnostic préalable a été réalisé sur la commune de St Geours de Marenne sur une parcelle privée. Cette parcelle, cadastrée « prairie » et n'ayant jamais été bornée, a été entretenue uniquement sur sa moitié sud par une fauche annuelle par un agriculteur sans bail rural. La partie nord s'est alors refermée progressivement par manque d'entretien. En bornant sa parcelle, le nouveau propriétaire s'est aperçu que la partie refermée lui appartenait. Il souhaite donc restaurer la prairie en ré-ouvrant la moitié nord de la parcelle.



Le diagnostic a révélé la présence d'un habitat d'intérêt communautaire 91F0 Forêts mixtes de chênes, d'ormes et de frênes des grands fleuves sur la partie boisée que le propriétaire souhaite restaurer en prairie. Parallèlement, la préservation des prairies est un enjeu majeur de conservation sur le site. L'objectif de réouverture/restauration de la prairie aurait permis d'envisager la signature d'un contrat Natura 2000. Cependant, aucun contrat Natura 2000 ne semble pouvoir être contractualisé car la partie non entretenue a dépassé le stade de simple « embroussaillage » puisqu'un boisement est maintenant installé. La parcelle est donc inéligible à l'action A32301P *Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage*. De plus, n'étant pas considérée comme forestière (cadastrée prairie), elle ne peut, non plus, bénéficier de contrats Natura 2000 forestiers.

## Mesure 323 C

Le système de pâturage collectif barthais étant proche de celui des estives pyrénéennes, l'administration et le Conseil Général des Landes, jusqu'alors seul financeur des communes pour l'entretien des Barthes, ont suggéré en 2010 de s'engager dans la mesure 323 C du PDRH « en faveur du pastoralisme ». Cette mesure finance l'investissement dans le « matériel pastoral » au sens large, de la clôture au chien de berger en passant par l'héliportage.

Les formulaires et règles d'éligibilité ont été adaptés au contexte barthais par l'administration.



Les aides sont réparties entre l'Etat 35% du HT sur les travaux d'entretien (amélioration des dessertes, entretien des fossés,...) et l'achat de matériel pour le pâturage (clôture, parc de contention,...) et le Conseil Général 35% du HT. Le reste des dépenses, soit 30%, relevant de l'autofinancement des communes.

De 2010 à 2014, les communes de Barthes ont pu bénéficier de contrats pour l'entretien des chemins, des clôtures, des ouvrages hydrauliques et d'art, et pour la lutte contre la jussie dans l'objectif de restaurer le parcours pastoral pour un montant total de plus de 285 000 €.

Type de contrat		Surface engagée	Prévisionnel
323 C	<b>2010-2014</b>	<b>531 ha</b>	<b>285 000 €</b>

Des travaux d'amélioration pastorale ont été réalisés sur plusieurs barthes. Une exportation de la jussie, afin de redynamiser les espèces prairiales, était nécessaire. Plusieurs techniques ont été employées : fauche avec exportation, ensilage. Un nivellement superficiel des prairies a également été testé sur deux communes dont les résultats seront connus en 2015.

Avant toute intervention sur les prairies, il faut s'assurer du bon fonctionnement du réseau hydraulique. Ainsi, les communes investissent dans la restauration des canaux et fossés existants. Pour les réseaux totalement envahis, une intervention mécanique est préconisée de manière à retrouver l'écoulement et des pentes abruptes. Cette restauration doit ensuite être impérativement suivie d'un entretien annuel par arrachage manuel, qui peut être réalisé par des entreprises spécialisées ou des agents communaux comme cela se fait, depuis 2009, sur certaines communes. Les travaux mécaniques doivent être effectués en fin de saison (août-septembre) afin d'avoir une reprise de la jussie la moins dynamique possible et garder le bénéfice de l'intervention pour le printemps suivant.



## Contractualisation Agricole

Depuis 2007, des Mesures Agri-Environnementales territorialisées sont proposées aux agriculteurs afin de les inciter à entretenir leurs prairies de façon raisonnée pour maintenir les milieux ouverts remarquables du site. En 2012, 2013 et 2014, les contractants de 2007 à 2009 renouvelaient leur contrat.

Type de contrat		Surface engagée en cours	Engagement financier total
MAEt	<b>2007-2014 ≈ 140 contrats</b>	<b>1 400 ha 10 000 ml</b>	<b>2 817 000 €</b>

8 contrats sont proposés aux exploitants agricoles du site en plus de la Protection des Races Menacées.

Habitats/couverts	Codes MAE	Objectifs et priorités	Financement : Etat + UE
Groupements prairiaux <i>Prairie de fauche</i>	AQ_BART_PF1	Valoriser les prairies permanentes et inciter à leur entretien régulier ; garantir la pérennité de ces milieux écologiquement remarquables. Priorité 1	211 €
Groupements prairiaux <i>Prairie de pâture</i>	AQ_BART_PP1		281 €
Groupements prairiaux <i>Prairie de fauche</i>	AQ_BART_PF2		261 €
Groupements prairiaux <i>Prairie de pâture</i>	AQ_BART_PP2		314 €
Milieux en déprise agricole	AQ_BART_EM1	Maintien voire augmentation des superficies en prairies . Priorité 3	336 €
	AQ_BART_EM2		351 €
Reconversion Culture/prairie	AQ_BART_RC1	Reconquérir des espaces prairiaux dans le territoire. Priorité 3	386 €
Réseau hydraulique artificiel	AQ_BART_FO1	Priorité 2	2,84 €

En 2013, les contrats ont été financés par des fonds dits "Top up" soit 100% état. Les exploitants ont pu donc s'engager pour 5 ans sur les MAET ci-dessus. En 2014, les contrats ont été financés par des fonds FEADER. Les agriculteurs se sont donc engagés sur les MAET 2007-2014 pour un an et en 2015, les structures animatrices devront leur proposer les nouvelles MAEC (Mesures Agro-Environnementales Climatiques). Ils auront alors le choix de continuer leur contrat ou de s'arrêter là.

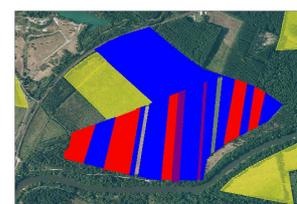
### Nouvelles MAE

Pour 2015, les structures animatrices ont répondu à l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour le Projet Agro-Environnemental 2015-2017 qui encadrera les MAEC en collaboration avec la Chambre d'Agriculture des Landes afin de mettre en cohérence les enjeux biodiversité et eau potable. En effet, des mesures seront proposées aux exploitants barthais mais également aux agriculteurs ayant des parcelles dans le périmètre de protection des captages d'Orist, à condition que cette dernière partie soit acceptée par le Conseil Régional.



### Cartographie

La cartographie des îlots contractualisés est mise à jour régulièrement. En exemple, La barthe d'Angoumé avec en bleu la mesure AQ\_BART\_PP1 soit entretien des prairies par pâturage, en rouge la mesure AQ\_BART\_PF1 soit entretien des prairies par fauche, en violet la mesure AQ\_BART\_PF2 soit entretien des prairies par fauche avec mise en défens de 3 % et en jaune les îlots agricoles non contractualisés.



### Dérogation et brûlage du foin

L'inondation printanière exceptionnelle n'a pas permis aux contractants de respecter leurs engagements pris dans le cadre des Mesures Agri-Environnementales territorialisées (MAET) en termes d'entretien des prairies par fauche et par pâturage. Le foin, couvert d'eau pendant plusieurs semaines, n'était plus valorisable et la mise en pâture a dû être décalée.

Une démarche de levée des contraintes des MAE a été demandée par le service agricole de la DDTM dans le cadre du dossier plus large de déclaration des calamités agricoles pour le Département des Landes. L'arrêté 1105 correspondant a été pris le 28 juin 2013.

Pour les MAET Barthes, et uniquement pour cela, Barthes Nature, en tant qu'opérateur agri-environnemental, a fait la demande collective de la levée des contraintes. Les exploitants n'ont pas eu à faire la demande individuelle pour leurs MAET. Cette levée de contrainte a inclus une demande de dérogation pour l'utilisation du brûlage comme solution d'entretien pour cette année uniquement.

Avec l'autorisation de la Préfecture et des services de la DDTM (arrêté 1317 du 11 juillet 2013) et sous commandement du SDIS, 900 ha de barthes environ ont été brûlés entre fin juillet et fin août.

# Charte

La charte Natura 2000 du site a été validée lors du COPIL en fin d'année 2011. Plusieurs projets de charte ont été lancés en 2012 (présentations aux propriétaires et conseils municipaux, recherches foncières...). En 2013 et 2014, 7 projets de charte ont été finalisés (6 communes et 1 syndicat). Des actions de communication ont été réalisées et un document créé pour valoriser l'engagement des signataires.

## Communication

### Promotion de la Charte



Toutes les communes ont été invitées à venir prouver leur engagement en faveur du site lors du Copil de 2013 via la signature de la charte.

Un article de presse est paru dans le Sud-Ouest suite à la signature des toutes premières Charte Natura 2000 du site lors du Copil. Extrait : *" Temps fort de ce comité de pilotage, les propriétaires et gestionnaires des barthes ont été invités à marquer leur engagement en faveur de la conservation des habitats naturels et des espèces du site en signant la Charte Natura 2000. Le SIVU du Luy aval et les communes de Candresse, St Martin de Seignanx, Sagnac-et-Cambran et Téthieu ont ainsi symbolisé leur engagement devant l'assemblée. Les signataires appliqueront, sur les parcelles dont ils sont propriétaires ou gestionnaires, les bonnes pratiques de gestion des milieux naturels qui sont listées dans la charte pendant 5 ans. Quelques exemples d'engagements : "effectuer les travaux d'entretien ou d'exploitation des forêts quand le sol est portant afin de ne pas le déstructurer", "conserver les souches lors de l'entretien des ripisylves (boisements riverains des cours d'eau) pour limiter les phénomènes d'érosion des berges", "conserver les haies"...".*



Les cinq signataires de la charte encadrés par la DDTM des Landes, Barthes nature et le CPIE Seignanx Adour.

### Valorisation des chartes signées

Un document est remis à chaque signataire par la structure animatrice. Il s'agit d'une présentation des enjeux écologiques existants sur leur parcelle qui intègre une cartographie des différents milieux naturels présents sur les surfaces engagées (tels que définis dans la Charte). A vocation pédagogique, il peut également être utilisé pour expliquer aux éventuels prestataires, les rubriques de la charte qu'il faut respecter sur chaque parcelle.

Exemple de poster pour la commune de Saint-Vincent-de-Paul

## Chartes signées en 2014

Au total, 7 signataires pour 905 hectares engagés (soit 7% du site Natura 2000) et toutes les berges du Luy appartenant au site. Toutes les parcelles sous charte ont été visitées par les structures animatrices afin d'actualiser la cartographie des milieux naturels et de bien évaluer les engagements à respecter par le signataire.

Signataires	Engagements
Commune de Candresse	114 ha
Commune de Sagnac-et-Cambran	84 ha
Commune de St Martin de Seignanx	39 ha
Commune de St Vincent de Paul	314 ha
Commune de Téthieu	354 ha
Commune de Tarnos	engagement symbolique
SIVU du Luy aval	34 kms du Luy
<b>Total</b>	<b>7 signataires 905 ha (7% du site) 34 kms du Luy</b>

### Commune de Candresse

La commune a souhaité engager ses 114 hectares de parcelles barthaises sous la charte. Elle a signé lors du COPIL du 17 octobre 2013. Pour valoriser leur engagement, un document pédagogique leur a été remis par la structure animatrice.

### Commune de St Martin de Seignanx

La commune a souhaité engager ses 38,5 hectares de parcelles barthaises sous la charte. Pour valoriser son engagement, un document pédagogique lui a été remis par la structure animatrice lors du COPIL du 17 octobre 2013. Situées sur la barthe de Naciet, ces parcelles sont traversées par un sentier de randonnée géré par la Communauté de Communes du Seignanx. Le gestionnaire doit donc appliquer la Charte lors de ces interventions. Une rencontre a eu lieu en 2014 avec le gestionnaire et l'entreprise chargée des travaux d'entretien du sentier pour expliquer clairement les engagements à respecter suite à la signature de la Charte. Pour aller plus loin, le gestionnaire va tester des mesures de fauche tardive et de lutte contre l'Herbe de la Pampa et le Baccharis en partenariat avec la structure animatrice.

### Commune de Sagnac et Cambran

La commune a souhaité engager ses 84 hectares du site Natura 2000 sous la charte. Elle a signé lors du COPIL du 17 octobre 2013. Pour valoriser son engagement, un document pédagogique lui a été remis par la structure animatrice. De plus, il a été envisagé d'aller plus loin dans la valorisation de la Charte en mettant en place une gestion différenciée sur une prairie communale en bordure du Luy. En effet, par une fauche tardive cette prairie humide typique pourra accueillir de nombreux insectes (dont certains d'intérêt communautaire : Cuivré des marais, Gomphe de Graslins et Cordulie à corps fin). La parcelle étant toute proche du bourg et de l'école, une valorisation pédagogique pourra être envisagée. De plus le "poster de la Charte" pourra être imprimé sur un panneau et installé au bord de cette parcelle à proximité du parking et de tables de pique-nique.



### Commune de Saint-Vincent-de-Paul

La commune a souhaité engager ses 314 hectares de parcelles barthaises sous la charte. Elle l'a donc signée en 2014. Pour valoriser son engagement, un document pédagogique lui a été remis par la structure animatrice.

### **Commune de Téthieu**

La commune a souhaité engager ses 354 hectares de parcelles barthaises sous la charte. Elle a signé lors du COPIL du 17 octobre 2013. Pour valoriser son engagement, un document pédagogique lui a été remis par la structure animatrice.

### **Commune de Tarnos**

Suite à l'engagement collectif lors du Copil, la commune a souhaité s'engager, elle aussi, sous la charte. N'étant pas propriétaire dans le site, son engagement est moral.

### **SIVU du Luy aval**

Le SIVU du LUY AVAL est une structure qui gère les 65 kms du cours d'eau, depuis la confluence des Luys de France et de Béarn, à Castel-Sarrazin jusqu'à l'embouchure avec l'Adour à Tercis, soit 20 communes. Les 34 derniers kilomètres du Luy font partie du site Natura 2000 des Barthes de l'Adour (de Sort en Chalosse à sa confluence avec l'Adour) soit 12 communes. Le SIVU a choisi de s'engager dans la Charte sur ce tronçon.

Les avantages de cet engagement pour le SIVU sont multiples :

- La signature de la Charte Natura 2000 sera le moyen de renforcer la communication du SIVU montrant que les logiques écologique et économique vont de pair.
- D'un point de vue administratif, il est demandé au SIVU de procéder à une évaluation des incidences sur les sites Natura 2000, notamment celui des Barthes de l'Adour, dans de nombreux dossiers de déclaration ou autorisation de travaux (DDTM). L'adhésion à la charte symbolisera la prise en compte des enjeux du site, sachant que les travaux tels que réalisés aujourd'hui, semblent d'ores et déjà répondre à de multiples critères de la charte.
- Pour sélectionner les entreprises qui mettront en œuvre les travaux, le SIVU regarde particulièrement les critères de qualité, les moyens techniques et l'approche du chantier. Le fait d'annexer la charte NATURA 2000 au cahier des charges des appels d'offres renforcera la notion de respect du milieu et incitera les entreprises à bien prendre en compte ces exigences dans leur réponse.

En 2014, le SIVU du Luy Aval n'existe plus et la compétence a été transmise à un nouveau syndicat. Des contacts devront être pris avec ce nouveau syndicat pour signer la Charte. En attendant, les travaux sont toujours menés en respectant la charte (même équipe technique).

### **Animation de la charte pour 2015**

- La Communauté de commune du Seignanx, devenue récemment propriétaire d'une partie de la tourbière de Passeben à St Laurent de Gosse, a été contactée en 2013 mais n'a pas encore délibéré à ce jour.

## **Amélioration des connaissances**

### **Étude foin**

Comme nous l'avons vu précédemment, la mesure 323C vise à soutenir les actions en faveur du pastoralisme. Elle privilégie le caractère multifonctionnel de la gestion pastorale et cherche à garantir le maintien de l'activité économique. Dans ce cadre et afin d'anticiper une possible baisse économique des Barthes ainsi qu'une diminution de l'activité d'élevage, une étude de la qualité nutritive du foin des Barthes suivie en 2013 d'une étude socio-économique de la filière foin ont été financées dans le cadre de cette mesure avec le Conseil Général des Landes (40%) et la Chambre d'Agriculture des Landes (20%).

Les résultats 2012 montrent une certaine disparité entre les différents secteurs. Les Unités Fourragères sont correctes mais les taux d'azotes sont faibles, caractéristiques des prairies naturelles. Des échantillons supplémentaires sont nécessaires pour tirer des conclusions valables.

L'étude socio-économique autour de la filière foin des Barthes, a été réalisée afin de mettre en lumière certains aspects organisationnels de la filière, et de mieux comprendre les systèmes d'exploitations Barthais et leurs fonctionnements. Pour ce faire, un questionnaire très complet sur la production de foin dans les Barthes a été distribué à l'ensemble des producteurs de la zone et le plus souvent complété en rendez-vous personnalisé ou en groupe de travail par secteur.

Cette étude a montré, entre autre, une mauvaise valorisation du foin par une exploitation tardive, un coût de revient élevé et un besoin de coordonner les travaux et d'organiser la filière.



## Cuivré des marais

Le Cuivré des marais est un lépidoptère (papillon) qui vit dans les zones humides. Remarquable par son physique avantageux, ce papillon orange et bleu pond ces œufs seulement sur les oseille sauvages du genre Rumex. La chenille se nourrit uniquement des feuilles de cette plante hôte avant de se transformer à son tour en papillon.

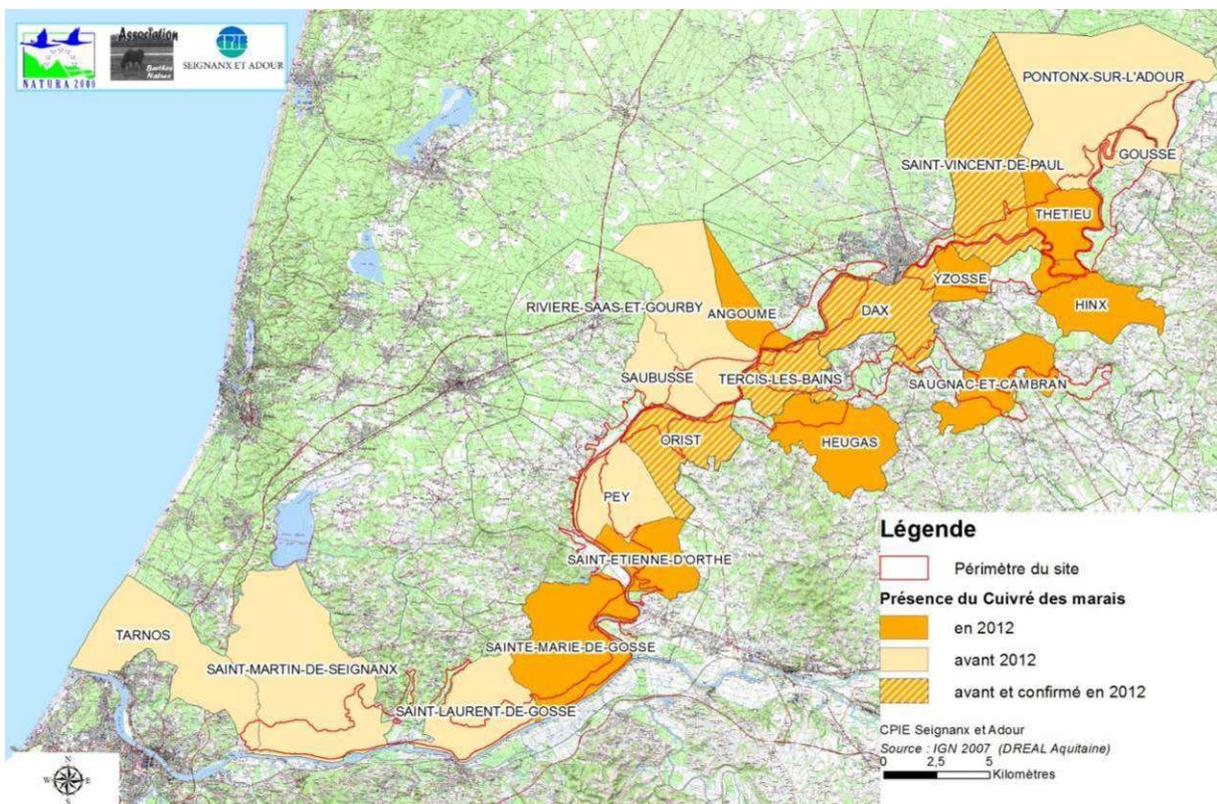
La disparition progressive des zones humides entraîne une diminution des populations de Cuivré des marais. Fortement menacé, il est protégé en France et en Europe et fait partie des espèces d'intérêt communautaire.

Lors de l'élaboration du DOCOB en 2006, le Cuivré des marais (*Lycanea dispar*) n'a pas été inscrit dans le Formulaire Standard de Données (FSD) du site, faute de budget alloué aux inventaires de terrain. Aucune action, n'a donc été préconisée dans le DOCOB pour la préservation et la conservation de ce lépidoptère d'intérêt communautaire. Depuis 2009, le papillon est observé ponctuellement sur les barthes. Lors de la réalisation des actions d'animation (diagnostic écologique, appui à l'application du régime des évaluations d'incidence), le Cuivré des marais a été identifié de façon ponctuelle sur les Barthes entre 2009 et 2011 (Dax, Saubusse, Saint Vincent de Paul).

Parallèlement, le Programme papillons de zones humides d'Aquitaine (dont le Cuivré des marais fait partie) a été lancé en 2010 avec comme principal objectif d'améliorer les connaissances sur l'espèce et ses habitats.

Il est donc apparu important, en 2012, de mener à l'échelle des Barthes de l'Adour une étude de la répartition de l'espèce et des habitats qu'il utilise. Des mesures de conservation de l'espèce pourront alors être envisagées sous la forme de contrats Natura 2000.

Les résultats de cette étude montrent que le papillon est présent sur la moitié des communes barthaises (20 au total).



Carte de la répartition du Cuivré des marais sur le site

## Odonates

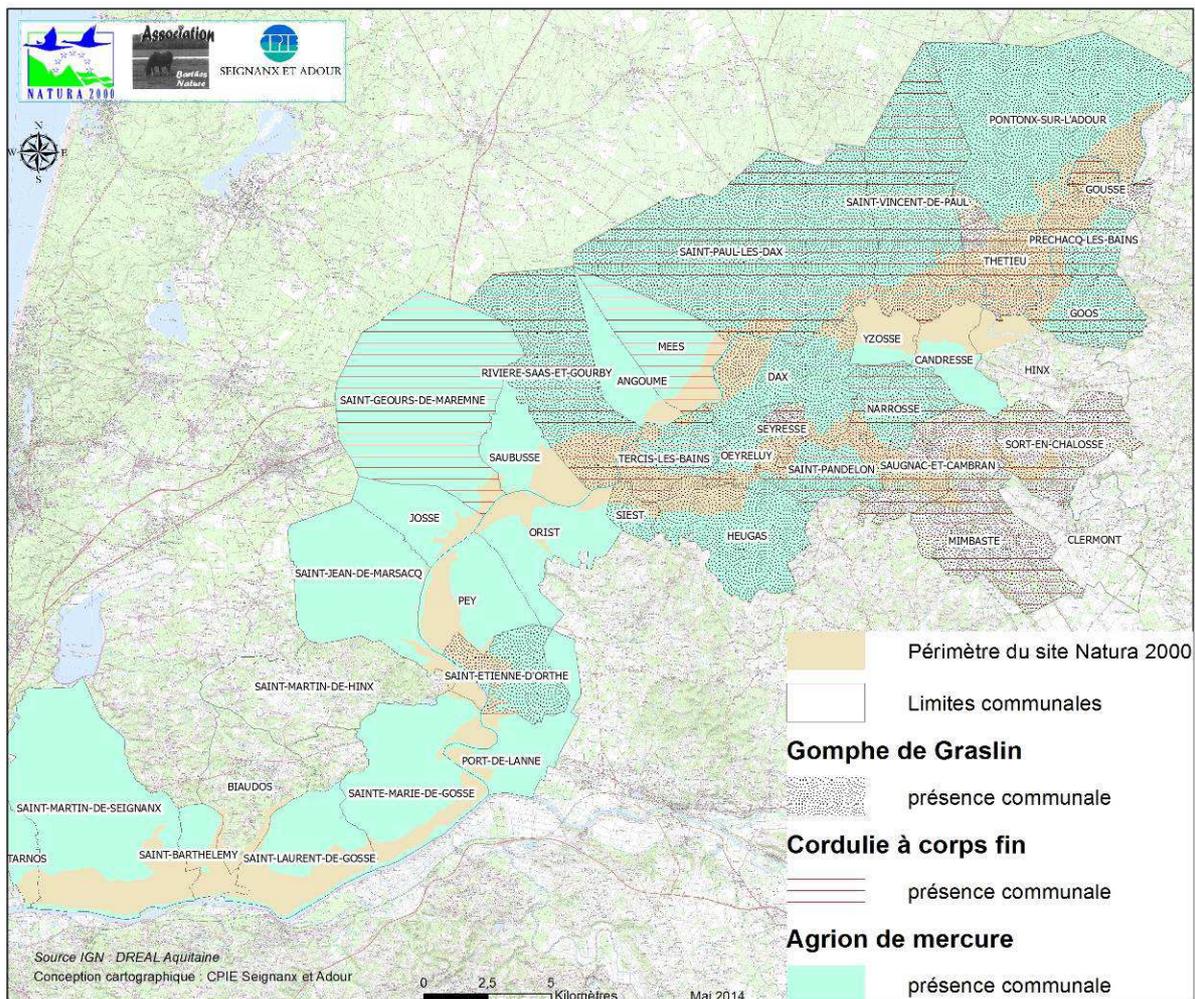
Lors de l'élaboration du DOCOB en 2006, trois espèces d'odonates ont été inscrites dans le Formulaire Standard de Données (FSD) du site : le Gomphe de Graslin, la Cordulie à corps-fin et l'Agrion de mercure. Faute de budget alloué aux inventaires de terrain, la localisation et l'évaluation des états de conservation de ces espèces sur le site ont été basés sur de la bibliographie.



De gauche à droite : Agrion de mercure, Gomphe de Graslin et Cordulie à corps-fin

Depuis le lancement de l'animation du site, ces odonates sont observés ponctuellement sur les barthes et le Luy. Parallèlement, le Plan National d'Actions en faveur des Odonates est décliné au niveau de l'Aquitaine et ces espèces y sont ciblées. Il est donc apparu important, en 2013, de mener à l'échelle du site une étude de la répartition des espèces et des habitats qu'elles utilisent. Des mesures de conservation de ces espèces pourront alors être envisagées sous la forme de contrats Natura 2000.

Les résultats de cette étude montrent que le Gomphe de Graslin et la Cordulie à corps-fin sont présents sur l'ensemble du Luy et ses berges (34 kms) et que l'Agrion de Mercure est retrouvé sur les ¾ des communes barthaises.

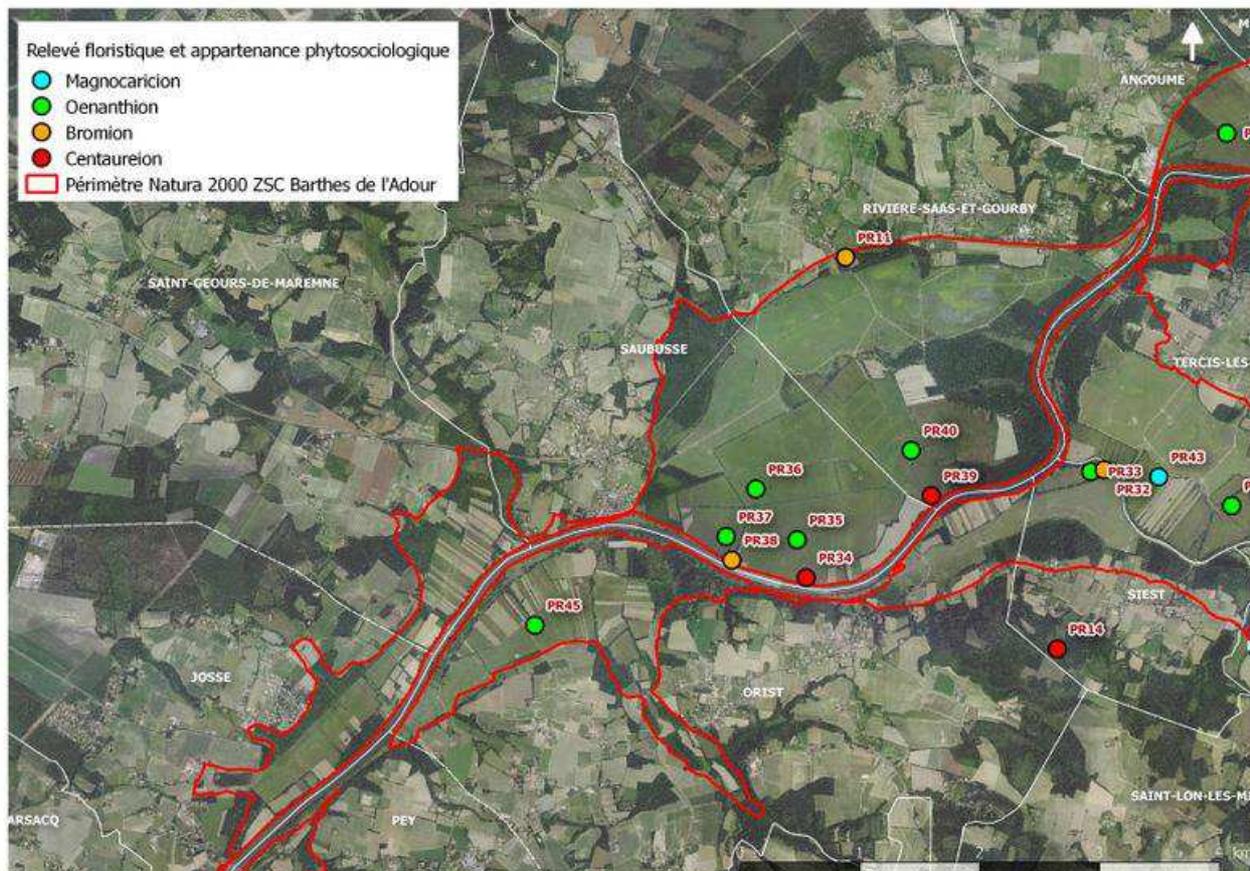


## Typologie des prairies fauchées

Les prairies fauchées représentent des enjeux forts sur le site. En effet, dès 2006, le DOCOB identifie comme objectif opérationnel du site « conserver voire augmenter les surfaces en prairie ». Pour répondre à cet objectif, de nombreuses prairies ont été contractualisées sous CAD puis MAEt depuis 2007.

Malgré toutes les démarches entamées pour leur préservation, les prairies n'ont pas bénéficié jusqu'à présent d'inventaire et de suivi écologique particulier.

Une étude a donc été lancée en 2014 avec pour objectif de caractériser dans un premier temps les différents types de prairies rencontrées sur la ZSC « Barthes de l'Adour » et dans un second temps de rechercher la localisation de l'habitat 6510-1 « prairies thermo-atlantiques du Sud-ouest ». Nous avons ainsi élargi nos prospections aux prairies localisées sur les coteaux environnants et faisant partie de la ZPS « Barthes de l'Adour » FR7210077 dont les périmètres se recoupent en partie en intégrant en sus les reliefs contigus.



Exemple de carte de la typologie des prairies des Barthes

Les prairies ont été classées en 4 catégories suivant leur appartenance phytosociologique :

- Végétations de marais – Magnocaricion
- Prairies de fauche longuement inondables – Oenanthion
- Prairie de fauche faiblement inondables – Bromion
- Prairies de fauche mésophiles des coteaux – Centaureion

Les résultats complets présentés en annexe sont à prendre avec la précaution d'une seule année de prélèvement suite à des événements climatiques et des choix de gestion exceptionnels (crue de juin 2013, brûlage des prairies).

On peut tout de même constater l'absence de l'habitat d'intérêt communautaire « Prairies fauchées thermo-atlantiques méso-hygrophiles du Sud-Ouest » 6510-1.

Prairie sur Siest



## Tourbières d'Aquitaine

Le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (CBNSA) est missionné par l'Etat pour réaliser « une surveillance de l'état de conservation des espèces [...] et des habitats d'intérêt communautaire, en vue d'une évaluation régulière aux niveaux biogéographiques et national ». La DREAL Aquitaine a ainsi confié au CBNSA pour la quatrième année consécutive une mission relative à l'évaluation et au suivi de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire (HIC) du réseau Natura 2000 d'Aquitaine.



Un dispositif pluriannuel de suivi de l'ensemble des habitats d'intérêt communautaire d'Aquitaine réunis par grands systèmes écologiques a ainsi été mis en place, afin de permettre l'élaboration de méthodologie adaptée d'évaluation de l'état de conservation et l'installation de suivis pour chacun d'entre eux. Ce dispositif est actuellement en cours de déploiement sur l'ensemble des sites Natura 2000 d'Aquitaine. Trois premiers dispositifs ont d'ores et déjà été mis en place : en 2011 sur les lagunes du triangle landais, en 2012 sur les grèves des étangs arrière-littoraux et en 2013 sur les pelouses calcaires.

L'année 2014 est consacrée aux landes et tourbières acidiphiles. En outre, pour la première fois, une étude d'amélioration des connaissances sur ces végétations est menée en parallèle des travaux de mise en place de suivis. Comme précédemment, le CBNSA a impliqué les opérateurs et animateurs des sites Natura 2000 concernés dans l'élaboration de la méthode, dans le choix des sites constitutifs du réseau de suivi et dans la lecture du dispositif.

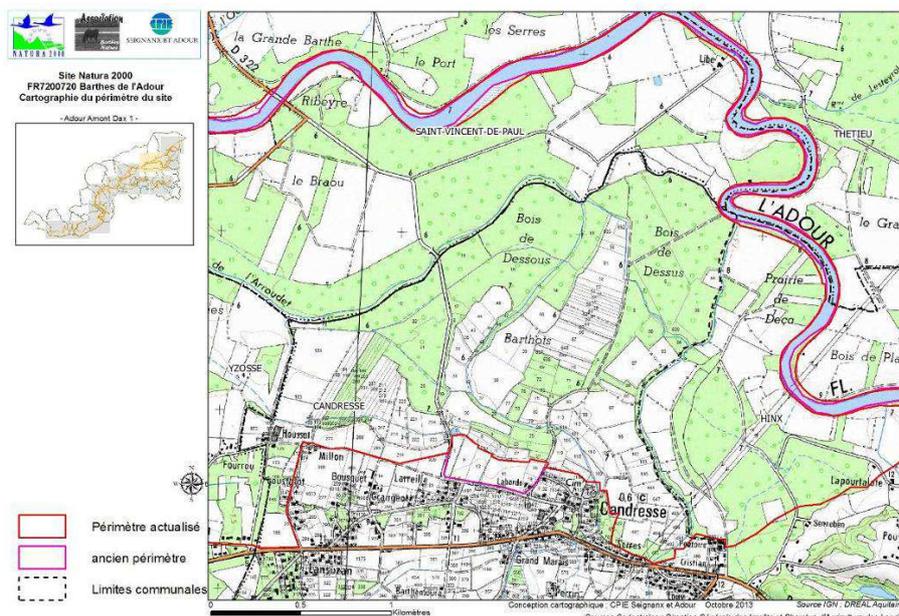
Le CPIE a donc proposé au CBNSA de se pencher sur la tourbière de Passeben à St Laurent-de-Gosse. L'expert du CBNSA est donc passé, accompagné du CPIE, à deux reprises sur cette tourbière pour effectuer ces analyses. Les résultats seront connus en début d'année 2015. Il semble d'ores et déjà que la conservation de cette tourbière puisse être considérée comme d'intérêt régional.



**Expertise du CBNSA sur la tourbière de Passeben à St-Laurent-de-Gosse**

### • Mise à jour cartographique

Le périmètre du site a été réactualisé en prenant en compte la demande de modification de la commune de Candresse. Le périmètre définitif a été validé officiellement lors du Copil de 2013.



**Carte du périmètre du site avant (rose) et après réactualisation (rouge) sur la commune de Candresse**

Le reste de la cartographie a été mise à jour au fil de l'année (habitats naturels et espèces). Les diagnostics préalables aux contrats Natura 2000 ont permis de mettre à jour la cartographie des habitats naturels. Les nouvelles données de localisation d'espèces ont enrichi la cartographie des espèces d'intérêt communautaire. L'atlas cartographique du site datant de 2011, a été réimprimé en 2013 avec la partie Espèces d'Intérêt Communautaire mise à jour.

- **Mise à jour du Formulaire Standard de Données**

Le Formulaire Standard de Données ou FSD constitue la "fiche d'identité" d'un site Natura 2000. Il présente les caractéristiques du site avec notamment une carte de localisation et une présentation générale. Sont retrouvées également des données plus techniques : liste des espèces végétales et animales du site pour lesquelles le périmètre a été choisi et qu'il est nécessaire de sauvegarder en priorité, état de conservation, surface mais aussi la liste des menaces... Il sert de référence pour la réalisation des évaluations d'incidences mais aussi pour les suivis locaux, nationaux et européens du réseau Natura 2000. Il est donc impératif qu'il soit maintenu à jour.

Une version du FSD datait de l'élaboration du Docob en 2006. L'élaboration avait alors été réalisée sans inventaires ni terrain et il était très délicat de proposer des états de conservation et les surfaces dans ce FSD en ne se basant que sur de la bibliographie.

Dans les bilans d'animation 2011, 2012 et 2013, les structures animatrices ont mis à jour les listes d'habitats et espèces d'intérêt communautaire et la cartographie des habitats naturels, sans pour autant que ces informations soient intégrées au FSD.

Début 2014, les structures animatrices ont été sollicitées par la DREAL afin de mettre à jour le FSD du site. Sachant qu'aujourd'hui les connaissances du site sont plus complètes (même s'il y a encore des lacunes sur certains habitats/espèces), la nouvelle version du FSD de 2014 se révèle assez différente de celle de 2006 sur de nombreux critères. Pour l'instant cette nouvelle version du FSD n'a pas encore été mise en ligne sur le site de référence de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) par la DREAL.



## Suivi des contrats

### Bilan des questionnaires sur la fertilisation des prairies

Dans le cadre du suivi des impacts de la contractualisation sur la qualité des milieux des Barthes de l'Adour, une enquête anonyme a été réalisée auprès des agriculteurs contractants sur la quantité d'intrants économisée sur les îlots engagés dans une Mesure Agri-Environnementale territorialisée. Des questionnaires ont été envoyés lors de la campagne 2012.

La question principale était d'évaluer les quantités de fertilisants, d'amendements calciques et de traitements phytosanitaires qui n'avaient pas été mises sur le site du fait de la contractualisation. Une question sur le nivellement et sur le drainage a également été posée.

20 questionnaires ont été retournés ce qui représente 260 ha de prairies, soit 20 % des îlots sous contrats. Les résultats sont donc à prendre avec prudence.

3 agriculteurs sur 20 auraient drainé de façon supplémentaire le milieu s'ils n'avaient pas été sous contrat ce qui représente une faible part des exploitants. 6 agriculteurs sur 20 auraient nivelé de façon plus importante leurs îlots. Pour les produits phytosanitaires et l'amendement calcique, les contrats ne changent pas les pratiques. Les exploitants ne répandraient pas ces intrants même hors contrat.

Pour ce qui est de la fertilisation, 13 exploitants sur 20 (88 ha) ne fertiliseraient pas même s'il n'étaient pas sous contrat. Les 7 autres (161 ha) mettraient de 45 à 120 unités d'azote, de phosphore et de potassium. Si on s'intéresse aux surfaces concernées, cela représente une économie de fertilisants sur la moitié des terrains sous contrats soit par extrapolation environ 700 ha ce qui n'est pas négligeable.

### Suivi administratif

De nombreux contrats ni agricoles ni forestiers ont été signés et sont en cours de réalisation dans les barthes. Un point sur les demandes de paiement a été fait avec la DDTM et tous les signataires n'ayant pas encore déposés leur demande de paiement.

## Suivi de la MAEt « Reconversion de terre arable en prairie »

Proposée lors de la campagne 2012, la MAEt « Reconversion de terre arable en prairie naturelle » a été contractualisée par 8 agriculteurs dans les Barthes sur 21 ha. Cette mesure correspond aux objectifs définis dans le DOCOB :

- Maintenir la mosaïque d'habitats qui compose les Barthes de l'Adour
  - Maintenir voire augmenter les surfaces en prairies
- Conserver et favoriser les habitats et espèces d'intérêt communautaire. Renforcer la biodiversité
  - Améliorer les pratiques de gestion

Il est apparu important d'envisager un suivi de ces parcelles en reconversion pour évaluer l'efficacité de la mesure. Ce suivi consiste à observer la réinstallation de la végétation et de la faune sur ces parcelles en mettant en place deux types d'inventaires :

- botanique des parcelles pour comprendre la reprise de la prairie sur ces parcelles initialement plantées de maïs
- faunistique (insectes) pour appréhender l'évolution de la biodiversité au fil de la reconversion

Un premier suivi écologique a été conduit en 2012 sur les parcelles. Un suivi administratif réalisé en 2014.



Parcelles sous MAEt « Reconversion de terre arable en prairie naturelle » ayant fait l'objet du suivi de 2012

Une enquête auprès des contractants a permis d'analyser si les contraintes du cahier des charges avaient été respectées et si les résultats étaient satisfaisants pour les agriculteurs. Les semis ont généralement été faits à l'automne avec des mélanges type Dactyle/fétuque/ray-grass ou trèfle avec une densité de 20 à 30 kg/ha. La fauche est réalisée en juin ou juillet et quelques fois un regain a été fait à l'automne. Les conséquences de la crue de juin 2013 ont fait échouer quelques sursemis. La contrainte est selon les exploitants l'absence de chaulage.

Les pratiques sont donc les mêmes que sur une prairie naturelle barthaise classique, signe d'une reconversion efficace.

## Suivi des MAEt « Ouverture » et « fossés »

Une enquête auprès des contractants a permis d'analyser si les contraintes du cahier des charges avaient été respectées et si les résultats étaient satisfaisants pour les agriculteurs.

Pour la mesure « ouverture », les résultats de l'enquête sont les mêmes que pour la mesure reconversion : un retour à des pratiques d'exploitation de prairie naturelle.

Pour la mesure « fossés », les curages ont été réalisés suivant le besoin et par portion à la pelle mécanique couplé par un entretien annuel voire bisannuel des accotements par broyeuse ou épareuse.

La contrainte de date pose problème et un allongement vers l'automne dans de bonnes conditions permettrait d'assouplir cette mesure. La jussie et les ragondins sont une contrainte technique à ne pas négliger.



Fossés à entretenir  
et fossé entretenu

## Evaluation d'incidences

### Veille

Dans le cadre de la mission d'animation « d'assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences » et de « veille sur les projets émergents sur le site Natura 2000 », les structures animatrices ont été amenées à suivre l'évolution, en collaboration avec les services de l'Etat, de 10 projets/travaux entre 2012 et 2014. Ces projets pouvaient avoir une incidence sur l'état de conservation du site et des habitats et espèces ayant justifié sa désignation.

Projets	Type de veille	Année
Travaux sur une tonne de chasse sur la commune de Pey *	Structure animatrice informe la DDTM	2012
Création d'un étang de loisirs à Josse *	Structure animatrice informe la DDTM	2012
Projet de création de sentier sur la commune de Heugas *	Structure animatrice informe la DDTM	2012
Travaux dans la Barthe communale de Saubusse *	Structure animatrice informe la DDTM	2012
Création d'une aire de grand passage des gens du voyage sur la commune de Bayonne (64) *	Structure animatrice informe la DDTM	2013
Projet de création d'une vélo-route voie-verte sur la RD74 dans le Seignanx *	Structure animatrice rédige une note sur le projet sur demande de la DDTM	2014
Amenagement du Seuil du moulin d'oro de Saugnac et Cambran *	Structure animatrice rédige une note sur le projet sur demande de la DDTM	2014
Création d'une canalisation d'irrigation et rénovation d'une station de pompage à Orist par les agriculteurs des communes voisines	Structure animatrice informe la DDTM	2014
Demande de défrichement et proposition de compensation à Saugnac-et-Cambran	Structure animatrice informe la DDTM	2014
Modification d'une tonne à canards à St Etienne d'Orthe par un particulier	Structure animatrice fournit des données sur le projet sur demande de la DDTM	2014

\* une note à été rédigée et est disponible en annexe.

### Accompagnement

Il s'agit des projets suivis par les structures animatrices suite à une demande des porteurs de projets (fournitures de données cartographiques, informations générales sur le site, appui technique...).



Projets suivis	2012	2013	2014
Port de Saubusse par la commune	X		
Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax	X		
Projet de vidange et curage des étangs et épandage des matières de curage par la commune de Pontonx-sur-A dour	X		
Entretien et restauration du réseau hydraulique de la barthe de Pey par l'ASA	X		
Création d'une salle communale par la commune de St Barthélémy	X		
Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée du Conseil général des Landes (CG 40)	X		
Travaux d'entretien de rivière par le SIVU du Luy Aval	X		
Travaux sur le pont de la Marquèze à St Jean de Marsacq Pey par le CG 40		X	
Travaux d'entretien des berges de l'A dour à St Martin de Seignanx		X	
Projet d'aménagement de plan d'eau à Pey par un particulier		X	
Entretien d'un ouvrage hydraulique à St Martin de Seignanx par l'ASA rive droite de l'A dour		X	
Entretien des digues à Dax par la commune *		X	
Travaux d'entretien d'un estey à Pontonx-sur-A dour par le Syndicat du Moyen Adour Landais		X	
A ménagement de la Barthe à foin de Heugas par les agriculteurs		X	
Création d'un sentier de randonnée à Orist-Siest par le CG 40			X
Reconstruction d'un pont sur la RD 322 à Yzosse par le CG 40			X
Elaboration du plan d'aménagement forestier de la forêt communale de Gousse par l'ONF *			X
Restauration de la fray ère de Gousse/Préchacq-les-Bains par la FDPPMA 40 *			X
Création d'un sentier d'A ire-sur-A dour à Dax par le Syndicat du Moyen Adour Landais			X
<b>Sollicitations diverses</b>	6		

\* une note à été rédigée et est disponible en annexe.

## Suivi des actions de développement durable sur le territoire

### Participation réseau local Natura 2000

Participation aux 2 COPILs du site L'Adour en janvier 2012 à Pey et en décembre 2012 à Pontonx-sur-Adour  
Participation aux groupes de travail en 2012, 2013 et 2014 et au COPIL des Barthes de l'Adour (ZPS) en 2012  
Participation au groupe de travail en septembre 2012, en janvier et février 2013 ainsi qu'au COPIL du site « Zone humide du Métro » en juin 2013 à Tarnos  
Participation au groupe de travail en février 2012 à Labenne et COPIL du site « Zones humides du Marais d'Orx et de la ZPS « Domaine d'Orx » en juin 2012 ainsi qu'au comité de suivi de la Réserve Naturelle du Marais d'Orx de mars 2012.

### Mise en œuvre du programme de reconquête des habitats de l'anguille

Suite à une étude menée en 2009 sur la barthe de Pey par l'ONEMA et dans le cadre de l'animation du PLAGEPOMI par l'Institution Adour, la restauration de la continuité écologique est envisagée sur 20 systèmes considérés comme prioritaires sur les 300 ouvrages des Barthes de l'Adour.  
Parmi ceux-là, ont été choisis 4 sites pilotes afin de tester l'étude et la mise en œuvre des mesures nécessaires à l'accueil de l'anguille : Pey, Saint-Etienne-d'Orthe, Saint-Martin-de-Seignanx et Tercis-les-Bains.

Le Service Police de l'Eau et des Milieux Aquatiques a repris ce dossier comme une priorité en 2012 après 2 années de dormance et a créé un groupe technique composé de tous les acteurs de l'eau afin de mettre en œuvre les expérimentations.

L'Institution Adour est maître d'ouvrage de l'étude préalable. Elle a récupéré les données l'étude ONEMA afin de construire le cahier des charges. Des réunions d'informations ont été organisées dans les 4 sites choisis.

L'étude a été lancée début 2014 après validation du cahier des charges par le groupe technique avec un rendu prévu pour mi 2015. La mise en œuvre des mesures est envisagée en suivant.

### **Participation des structures animatrices**

Barthes Nature et le CPIE Seignanx Adour avaient participé en 2009 au choix de Pey et ont sollicité les services de l'Etat depuis pour que le dossier aboutisse. Les deux structures participent donc à la nouvelle organisation et sont membres à part entière du groupe technique ainsi que des comités de suivi locaux. Leurs rôles est de s'assurer de la prise en compte de tous les enjeux écologiques des Barthes dans la mise en œuvre de mesures pour l'anguille mais également des enjeux socio-économiques en se faisant l'interlocuteur privilégié des usagers des sites pilotes.

C'est également dans ce cadre que Barthes Nature a participé à l'Assemblée des propriétaires de l'ASA de Pey afin d'expliquer le retard pris dans ce dossier et les modalités de mise en œuvre du programme.



Porte de Castet à St Martin de Sgnx

## **Communes**

Dans le cadre du règlement départemental du Conseil Général des Landes sur les Espaces Naturels Sensibles, tout territoire en ENS doit réunir une fois par an au moins un comité de site, responsable de la gestion de celui-ci. C'est le cas des 7 barthes communales que sont Mées, Orist, Rivière-Saas-et-Gourby, Saint-Vincent-de-Paul, Saubusse, Siest et Tercis-les-Bains.

La création de ces comités de site a d'autant plus d'importance pour ces espaces que les communes souscrivent des contrats dans le cadre de la mesure 323C et que le CPIE Seignanx Adour met en œuvre une étude sur les moyens de lutte contre la jussie avec un appui technique à ces mêmes communes sur le même territoire, tout cela cofinancé par les Conseil Général des Landes.

Le rôle de ces comités de site est de prévoir les travaux nécessaires à la bonne gestion des barthes communales (entretien des chemins, clôtures, points d'abreuvement, restauration du pâturage, lutte contre la jussie, investissement nécessaire au bétail...).

Ces comités de site sont composés des élus de la commune, des services du Conseil Général, des structures socioprofessionnelles concernées (Fédération des Chasseurs et des pêcheurs des Landes, ONF, DDTM, ONEMA, ONCFS, Barthes Nature..) et des acteurs locaux (ACCA, APPMA, Agriculteurs, ASA).

### **Participation des structures animatrices**

Les structures animatrices ont participé à la création des comités. Elles participent aux réunions afin que soient pris en compte dans les projets de travaux les intérêts écologiques de la barthe et les enjeux socio-économiques. Elles font également le lien entre les différents dossiers en cours et les différentes mesures de gestion (Contrats Natura 2000, Contrat 323C, Evaluation d' Incidences, PLAGEPOMI, valorisation du territoire...).



Barthe communale de Orist

## **Plans de gestion conservatoire du Conseil Général sur les Barthes communales d'Orist-Siest**

Dans le cadre de sa politique ENS, le CG s'est lancé en 2012 dans l'élaboration des plans de gestion des barthes communales d'Orist-Siest.

### **Participation des structures animatrices**

En 2012 et 2013, fourniture au Conseil général des données habitats espèces disponibles sur la barthe.

## Plan de gestion conservatoire de la Communauté de Communes du Seignanx sur la tourbière de Passeben à St Laurent-de-Gosse

Suite au rachat d'une trentaine d'hectares de la tourbière par la Communauté de Communes, la rédaction d'un plan de gestion a été initiée en 2014. Il s'agira de mettre en place des actions de conservation sur les parcelles de la communauté mais également d'élargir leur application au reste de la tourbière privée (60 ha).

### Participation des structures animatrices

En 2014, participation à la réunion d'installation du comité de site (politique ENS).

## Mesures compensatoires

### Autoroute de Sud de la France pour la mise en 2 X 3 voies de l'A 63 entre Biriadou et Ondres

Dans le cadre de la mise à 2 X 3 voies de l'A 63 entre Biriadou et Ondres, les Autoroutes du Sud de la France (ASF) sont tenues par arrêté ministériel de mettre en œuvre des mesures compensatoires sur 225 ha de zones humides. Les Barthes de l'Adour sont un des quatre secteurs sur lesquels ces mesures doivent s'appliquer. ASF a confié à CDC Biodiversité la préparation de ce programme de mesures compensatoires. Des secteurs potentiellement utilisables ont été identifiés dont le site de la tourbière du Grand Moura de Montrol à Saint-Laurent-de-Gosse. Le site va être utilisé dans le cadre du programme de mesures compensatoires de l'A63. Le programme sera engagé en partenariat avec les collectivités locales ainsi qu'avec l'ensemble des acteurs de terrain y compris les structures animatrices.

### Participation des structures animatrices

Participation aux Copils et réunions de concertation en 2012 et 2014.



Tourbière du Grand Moura de Montrol

## Conseil Général des Landes pour le contournement de DAX

La réalisation de la déviation Est de Dax est assortie d'un dispositif de mesures compensatoires. Dans ce cadre, le Conseil Général des Landes a invité les structures animatrices à participer au Comité de Pilotage relatif à la mise en œuvre des mesures compensatoires qui auront lieu sur différents sites des Barthes de l'Adour.

### Participation des structures animatrices

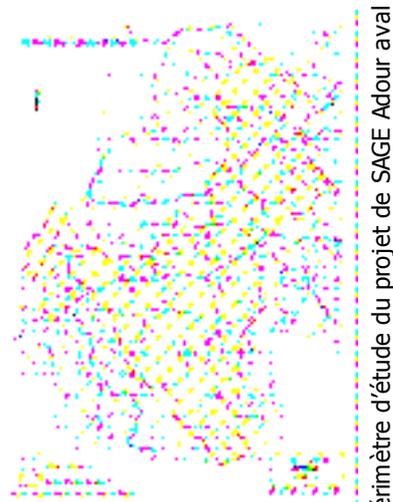
Participation au Copils. En 2013, fourniture au Conseil général de l'atlas cartographique du site pour la recherche de zone de compensation et accompagnement dans les différentes prises de contacts avec les propriétaires/usagers des zones présentes pour la compensation en 2014.

## Projet de SAGE Adour-Aval

En 2012 et 2013, la Communauté d'Agglomération Côte Basque Adour porte une étude préalable sur la possibilité d'élaborer un SAGE Adour Aval. L'objectif est de faire un diagnostic global sur le territoire de l'Adour Aval, des bassins versants du Gave de Pau, de la Bidouze, de la Nive afin de choisir l'outil de gestion de l'eau le plus approprié, pour l'ensemble ou par bassin. En 2014, l'Institution Adour prend le relais de l'ACBA et se lance dans la réalisation du SAGE.

### Participation des structures animatrices

En 2013, le CPIE Seignanx Adour a eu un entretien avec la chargée de mission responsable de l'étude préalable et lui a fourni des données sur le territoire des Barthes et ses problématiques. La structure animatrice a été invitée à participer aux différentes réunions du groupe de travail sur les barthes.



Périmètre d'étude du projet de SAGE Adour aval

## Valorisation des territoires

### Tourisme durable – coopération avec la Wallonie (Belgique) et l'Andalousie (Espagne)

Dans le cadre du programme LEADER porté par le Pays Adour Landes Océanes, deux voyages en Wallonie et en Andalousie ont été organisés sur le thème du tourisme durable afin de découvrir comment les belges et les espagnols concilient le développement local et la prise en compte des enjeux écologiques.

#### Participation des structures animatrices

Barthes Nature a participé aux deux voyages dans le cadre de la valorisation du territoire des Barthes amorcée en 2011 par un groupe d'acteurs locaux. L'objectif était d'acquiescer de l'expérience pour concilier le développement du tourisme sur le territoire des Barthes avec la préservation des enjeux écologiques et socio-économiques peu compatibles en théorie avec l'ouverture au public. Il en ressort la nécessité de réaliser une étude stratégique afin de sectoriser les zones à aménager des zones à préserver comme a pu le faire le Parc de la Forêt d'Anlier en Wallonie.

### Carrière de Tercis- Réserve Naturelle Régionale

Le site des carrières de Tercis a été proposé au ministère de l'écologie, qui l'a accepté, en tant que projet éligible à la SCAP, pour son intérêt géologique majeur de référence internationale pour le stratotype Campanien - Maastrichtien. Une étude de faisabilité pour un classement en réserve naturelle régionale a été réalisée par le CEN Aquitaine associé à la FDC40, au CPIE Seignanx & Adour et à Barthes Nature. En 2014, la demande de classement en Réserve Naturelle Régionale a été faite auprès de la Région aquitaine.



Carrière de Tercis

#### Participation des structures animatrices

De 2012 à 2014 : participation aux réunions du comité de suivi (collectivités, services et établissements publics de l'État, associations, personnalités scientifiques)

### Aménagement de la barthe de Naciet à St Martin de Seignanx

L'étang de Naciet, situé sur la commune de Saint-Martin-de-Seignanx, est envahi de jussie et est en train de se combler. Le Conseil Municipal souhaite réhabiliter ce site afin d'en faire une aire d'accueil pour les promeneurs avec des aménagements légers. Des devis ont été demandés pour la restauration de l'étang et la réalisation d'un plan de gestion afin de classer le site comme Espaces Naturels Sensibles.

#### Participation des structures animatrices

En 2012, Barthes Nature a participé à une réunion afin de donner un avis technique sur les devis et les mesures proposées. La commune n'a pas souhaité donner suite du fait des coûts trop élevés.

### Aménagement de la Barthe de Heugas

La commune a souhaité faire émerger un sentier de découverte de la barthe. L'INSUP de Dax a été chargé en 2011 de réaliser un programme de « chantier école » visant à restaurer et valoriser le lavoir et un ouvrage hydraulique à Heugas. Cependant, l'itinéraire initial présentant des traversées de route départementale dangereuse et des passages près de nids d'espèces d'intérêt communautaire rares, un passage dans la barthe haute privée est envisagé et en cours de validation par l'ASA.

#### Participation des structures animatrices

En 2012, relecture et commentaires sur les panneaux pédagogiques réalisés par les élèves.

Fourniture d'une liste de plantes locales à utiliser dans l'aménagement paysagé du lavoir d'Heugas. En 2014, visite, avec les nouveaux élus, de leurs projets de tracés de sentier.

### Valorisation et aménagement de la Barthe Boulogne/Saubagnacq de Dax

La ville de Dax souhaite valoriser la barthe par la mise en place :

- de **4 sentiers de découverte** permettront un maillage complet de découverte de la barthe et ce à deux pas du centre-ville, dans le prolongement naturel de la promenade le long des berges de l'Adour, du parcours à l'entrée et dans le bois de Boulogne et tout proche de l'Espace Multisports de Saubagnacq. Des panneaux d'information commenteront les richesses naturelles et culturelles de la barthe. En 2014, les sentiers et panneaux d'interprétation sont en cours de finalisation.

- d'un **espace muséographique** : la Maison de la Barthe accueillera avant l'été 2013 tous les publics : promeneurs, scolaires, familles, touristes, curistes. La ferme Payzan, qui était à l'abandon, a été réhabilitée (inaugurée en mars 2014). Elle sera aménagée afin d'en faire un lieu de découverte du monde des barthes et de l'Adour.



Sentiers de découverte et maison de la Barthe de Dax



Inauguration de la Maison de la Barthe (mars 2014)

### Participation des structures animatrices

Les réunions de concertation pour le projet de la mise en valeur des Barthes de Dax et notamment le Bois de Boulogne ont été suivies afin de s'assurer de la bonne prise en compte des objectifs du DOCOB (2012). En 2014, les structures animatrices ont fournis des photos des espèces et habitats remarquables des Barthes (crédit Natura 2000) et participé à l'inauguration de la maison de la Barthe.

## Participation aux plans de restauration régionaux ou nationaux

### Programme Papillons menacés des zones humides d'Aquitaine

#### Présentation du programme

Fadet des laïches, Azuré des mouillères, Azuré de la Sanguisorbe, Cuivré des marais, Damier de la Succise... derrière ces noms bien mystérieux pour la plupart d'entre nous se cachent **5 papillons menacés** de disparition. Bien que bénéficiant d'un statut de protection au niveau national et/ou européen en raison de leur rareté et de leur extrême vulnérabilité, ces espèces subissent encore aujourd'hui de lourdes menaces consécutives à la dégradation, voire à la disparition de leur milieu de vie : les zones humides.



Ce constat récurrent depuis plusieurs années devient de plus en plus inquiétant. Il est à l'origine de l'élaboration d'un programme régional d'étude et de sauvegarde, destiné à mieux connaître le fonctionnement de ces espèces. Il permettra également d'identifier les actions à mettre en œuvre pour enrayer les processus de raréfaction de ces papillons et favoriser le maintien et le développement de leurs populations en Aquitaine.

#### Participation des structures animatrices au programme :

Le CPIE a participé à la réunion de présentation du bilan des actions menées durant la première phase du programme. Les structures animatrices suivront les avancées de ce programme et sont notamment en attente sur les préconisations de gestion en faveur du Cuivré des marais.

## Plan National d'Actions en faveur des Odonates 2011-2015

*libellules et demoiselles menacées*

Ce Plan National d'Actions a pour objectif : l'évaluation et l'amélioration de l'état de conservation des espèces d'odonates menacés

- acquérir des données quantitatives sur l'état de conservation des espèces
- améliorer l'état de conservation des espèces et de leurs habitats en France



Ce Plan National d'Actions est coordonné à l'échelle nationale mais décliné à l'échelle régionale en Plan Régional d'Actions en faveur des Odonates d'Aquitaine (PRAO Aquitaine). Le PRAO Aquitaine est en cours de rédaction. La structure opératrice de son élaboration est le CEN Aquitaine.

Dans les Barthes de l'Adour, quatre espèces d'Odonates sont concernées par ce plan d'action : l'Agrion de mercure, le Gomphe de Graslin, la Cordulie à corps-fin et le Gomphe à pattes jaunes. Les trois premières espèces sont d'intérêt communautaire. Elles représentent toutes deux des enjeux importants sur le site des Barthes de l'Adour.

### Participation des structures animatrices au programme :

Pour répondre à l'objectif d'améliorer les connaissances sur ces deux espèces, les structures animatrices ont d'ores et déjà communiqué au CEN Aquitaine l'ensemble des données acquises sur ces espèces dans les barthes depuis la naissance du site Natura 2000. Afin d'améliorer les connaissances sur ces espèces, les structures animatrices ont proposé d'effectuer des inventaires complémentaires en 2013. L'Agrion de mercure a été recherché sur les petits cours d'eau présentant des herbiers aquatiques dans les barthes et le Gomphe de Graslin a été recherché sur le Luy. Ces données seront ensuite communiquées au CEN Aquitaine afin d'être intégrées et prises en compte dans le PRAO Aquitaine.

## Plan Régional d'Actions Cistude

L'association Cistude Nature a été chargée par la DREAL Aquitaine de l'élaboration et l'animation du Plan régional d'Actions en faveur de la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*). Ce Plan Régional d'Actions définit les mesures qui seront menées dans la région Aquitaine en lien avec les actions proposées au niveau national. Il comporte trois volets : Etude, Conservation et Sensibilisation.

L'une des actions prioritaires du plan concerne la protection par maîtrise foncière des noyaux de population de cistudes ne bénéficiant d'aucune protection réglementaire. Sa mise en œuvre est primordiale pour assurer la pérennité de l'espèce à l'échelle nationale.



### Participation des structures animatrices au programme :

Participation les structures animatrices aux réunions d'information et de concertation et aux échanges en lien avec le plan.

## Autres plans régionaux

Les structures animatrices ont assisté à une journée d'information et d'échanges sur d'autres plans régionaux d'Aquitaine au Teich. Ainsi ont été présentés :

- le programme régional Ecrevisse à pattes blanches avec la Fédération Régionale de Pêche (Isabelle SIMME)
- le Plan régional Odonates avec le CEN Aquitaine (Gilles Bailleux et David Soulet)
- le bilan des plans nationaux Vison d'Europe et perspectives avec la DREAL Aquitaine (Andy Papacotsia)
- le Plan régional Chiroptères avec la LPO Aquitaine (Denis Vincent)

# 5. COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

## COMMUNICATION

### Site web

Le site web créé en 2011 est régulièrement mis à jour depuis afin d'informer sur les actualités du site des barthes de l'Adour. De nombreux documents ont été mis en téléchargement (bilans d'animation, FSD, cartographies...). "Les actualités" ont permis d'annoncer les rendez-vous importants (sorties Natura, COPIL, réunions publiques, inventaires...).

### La Marsilée



Il s'agit de la lettre d'information à destination des usagers des Barthes de l'Adour. Imprimée en 250 exemplaires, chaque numéro est distribuée aux acteurs du territoire.

Au sommaire de l'édition 2014 :

- Le bilan de l'animation de la charte
- La jussie, gestion sur les Barthes communales
- Natura 2000 et Urbanisme
- Le chantier de nettoyage à Saunganc-et-Cambran
- La loutre, histoire d'une reconquête
- Journée Mondiale des zones humides 2014 et nouvelles de la ZPS

### Le résumé non technique



A la demande des services de l'Etat, un résumé non technique du DOCOB a été rédigé. Il a pour objectif de synthétiser les enjeux et objectifs du site en 8 pages, il décrit :

- le réseau européen
- le site et sa localisation
- son fonctionnement hydraulique et les milieux naturels présents
- les habitats et espèces d'intérêt communautaire présents
- les enjeux du site
- les activités socio-économiques
- les actions proposées
- Les rôles du COPIL et de la structure animatrice ainsi que les contacts des structures référentes

Il a été imprimé en 100 exemplaires à destination des acteurs du site. Il sera distribué lors des différents contacts (réunions d'information, COPIL...) et sur demande auprès des structures animatrices.

### L'exposition mobile

Afin de mettre à disposition des supports d'information sur le site Natura 2000 pour différentes journées organisées sur le territoire, les structures animatrices ont conçus 4 panneaux déroulants. Ces 4 « kakémonos » sont disponibles en 2 exemplaires et présentent Natura 2000, le réseau européen et le site des barthes de l'Adour, les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site, les activités socio-économiques et les actions proposées et enfin le fonctionnement hydraulique des barthes.

Un mail a été envoyé à toutes les structures susceptibles d'être intéressées. D'autres peuvent toutefois faire une demande de prêt.

Déjà, des structures nous ont sollicité afin d'obtenir des supports d'information pour différentes journées organisées sur le territoire. L'exposition a déjà été prêtée à l'APPMA de DAX pour des journées d'animation à Orx, l'animation « berges éphémères » à Dax et pour leur stand aux fêtes de Dax mi-août. La commune de Sainte-Marie-de-Gosse et de Saubusse ont également utilisé ces supports d'information lors de Festivadour en 2013 et 2014 et la commune de Saint-Vincent-de-Paul lors de leur manifestation de septembre 2013. Les retours des utilisateurs traduisent l'efficacité pédagogique des panneaux.



## INFORMATION, SENSIBILISATION

### Les Réunions publiques

Date : 16 mars 2012

Public : adhérents de Barthes Nature et tout public

Lieu : Orist

Nombre de participants : une trentaine

Description : Présentation du bilan de la première phase d'animation 2008-2011, de la nouvelle proposition technique et financière pour les années 2012 à 2014, présentation du site Web et du projet « valorisation des territoires ».

Date : 22 novembre 2012

Public : adhérents de Barthes Nature et tout public

Lieu : Pey

Nombre de participants : une soixantaine

Description : Présentation du bilan de l'animation 2012 (inventaire Cuivré des marais, campagne MAEt, étude foin...), présentation de la lettre d'information « la Marsilée » et des objectifs 2013.

Date : 1er juillet 2014

Public : adhérents de Barthes Nature et tout public

Lieu : Heugas

Nombre de participants : une cinquantaine

Description : Présentation du bilan de l'animation 2013, lancement de l'étude tourisme, premier résultat de l'étude foin, point sur l'état des prairies suite aux crues de 2013.



### Des réunions d'informations sur les MAEt

Date : 30 mars 2012      Lieu : Téthieu et rivière

Description : Présentation des différents contrats proposés et des conditions d'éligibilité.

Public : Agriculteurs      Nombre de participants : 28

Date : 29 mars 2013      Lieu : Yzosse

Description : Présentation des différents contrats proposés et des conditions d'éligibilité.

Public : Agriculteurs      Nombre de participants : 12

### Des « avis d'inventaires »



Date : 23 avril et 24 mai 2013 ; 25 avril 2014

Destinataires : toutes les communes des Barthes de l'Adour (28) et toutes les communes du Luy (12)

Outil : mail

Titre : Nous recherchons...

Communication : Les communes ont été informées de la mise en place d'inventaires naturalistes sur leur commune et des périodes de ces inventaires. Elles ont également été invitées à informer leurs habitants via la publication dans leur bulletin municipal (ou autre support de communication : site internet...) d'un article et de photos rédigé et proposé par les structures animatrices.



Date : 25 avril 2014

Destinataires : toutes les communes des Barthes de l'Adour (40) et 74 agriculteurs

Outil : mail

Titre : Nous inventorions...

Communication : Les communes ont été informées de la mise en place d'inventaires naturalistes sur leur commune et des périodes de ces inventaires. Elles ont également été invitées à informer leurs habitants via la publication dans leur bulletin municipal (ou autre support de communication : site internet...) d'un article et de photos rédigé et proposé par les structures animatrices. Les agriculteurs ont été informés des inventaires et qu'une restitution des résultats aurait lieu lors du Copil 2014.

## Journée Mondiale des Zones Humides 2012



Date : 2 février 2012

Lieu : Saubusse

Titre : Un tourisme durable dans les Barthes de l'Adour

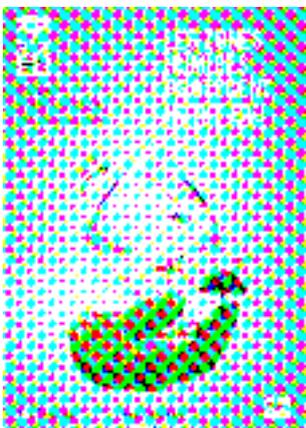
Type de manifestation : Conférence suivie d'une sortie nature dans la Barthe de Saubusse

Description : « Les Barthes de l'Adour constituent une zone humide remarquable et sensible de part sa biodiversité. Comment développer un tourisme local permettant de partager ce milieu naturel d'exception tout en le respectant et en informant sur la nécessité de sa préservation ? »

Nombre de participants : 33 (élus, office de tourisme, hébergeurs, entreprises de sports et loisirs)

A destination des acteurs du tourisme et des collectivités, cette animation a permis de sensibiliser ce public aux enjeux et objectif du site Natura 2000 des Barthes de l'Adour et d'évaluer leurs besoins en communication en tant qu'acteurs clés du territoire (plaquettes de présentation du site, exposition, communication autour de la Charte Natura 2000...).

## Journée Mondiale des Zones Humides 2013



Date : 6 février 2013

Lieu : Orist

Titre : **Les Barthes de l'Adour richesse naturelle, épuration de l'eau et lutte contre les inondations**

Type de manifestation : Visite de la station d'eau potable et sortie nature dans les barthes

Description : Dans le cadre de la journée mondiale des zones humides 2013, une sortie nature sur la commune d'Orist a été proposée autour du thème « Les zones humides protègent notre eau ». Une vingtaine de personnes été présente pour découvrir la barthe communale, vaste plaine alluviale de l'Adour, où sont situées les stations de pompage de l'eau potable locale.

Le rendez-vous a été donné à la station d'eau potable de la commune. Le Syndicat de la basse vallée de l'Adour (SIBVA) a organisé une visite de cet équipement, en présence de Mr le Maire. Le cheminement de l'eau, des nappes souterraines jusqu'au robinet, a été présenté aux participants, démonstration à l'appui, par M. POMAREZ, directeur du SIBVA, et M. GINESTAL, technicien de la station.

La deuxième partie de l'animation s'est déroulée dans la barthe d'Orist qui suite aux épisodes pluvieux des semaines précédentes, offrait un vaste paysage inondé. La barthe d'Orist fait partie du réseau écologique européen Natura 2000 qui a pour objectif de préserver la biodiversité communautaire. Les participants et les animateurs ont pu échanger sur la richesse naturelle des barthes de l'Adour et leurs rôles majeurs dans l'épuration de l'eau et la lutte contre les inondations.

L'animation proposée a été sélectionnée au niveau national et un article est paru dans le bilan national de la JMZH 2013.

Public : grand public

Nombre de participants : 24



## Journée Mondiale des Zones Humides 2014

Date : 7 février 2014

Lieu : Heugas

Titre : **Les Barthes et l'agriculture : un partenariat ancestral à bénéfice réciproque**

Type de manifestation : Conférence par les lycéens et visite de l'exploitation du lycée agricole

Description :

## Sorties nature « à la découverte des Barthes » Natura 2000



Date : 6 juin 2012

Lieu : Dax

Titre : **Découverte des Barthes de Dax**

Description : Découverte de la faune et de la flore des barthes de Dax à travers les indices et traces. Explication des enjeux de préservation de cette zone humide.

Public : le Centre aéré communal de Berre

Nombre de participants : 20 enfants de 10-12 ans



Date : 22 octobre 2012

Lieu : Pey

Titre : **Découverte des Barthes de Pey**

Description : Découverte de la faune et de la flore des barthes de Pey. Explication des enjeux de préservation de cette zone humide.

Public : Classe de CE2 du groupement scolaire de Pey/Orist/Siest

Nombre de participants : 26 enfants de 8-9 ans



Date : 22 novembre 2012

Lieu : Heugas

Titre : **Découverte des Barthes de Heugas**

Description : Découverte de la faune et de la flore des barthes de l'Adour. Explication des enjeux de préservation de cette zone humide.

Public : Seconde du lycée agricole de Sabres

Nombre de participants : 35 adolescents de 15-18 ans

## Chantier participatif Natura 2000



Date : 12 octobre 2013

Lieu : Sagnac-et-Cambran

Titre : **Chantier : nettoignons la nature**

Description : Trois étudiants du Lycée agricole de Oeyreluy ont organisé une journée « chantier de nettoyage participatif » sur une parcelle de la commune de Sagnac-et-Cambran sur laquelle un contrat Natura 2000 forestier a été initié. La structure animatrice et la commune les ont accompagnés dans leur démarche et ont co-animé la journée.

Public : grand public

Nombre de participants : 20

## Journées du patrimoine 2014



Date : 20 septembre 2014

Lieu : Urt (64)

Titre : **Exposition sur les Barthes**

Description : Dans le cadre de l'événement "Si l'Adour m'était conté...", tenue d'un stand (en consultation : Marsilée(s), charte, poster des chartes...) et de l'exposition sur les Barthes.

Public : grand public

Nombre de participants : 50

Date : 20 septembre 2014

Lieu : Orist

Titre : **Exposition/conférence sur les Barthes**

Description : A Orist, une conférence a été donnée par les structures animatrices en complément des panneaux lors de l'inauguration de la bibliothèque municipale. De nombreux Oristois sont ainsi venus découvrir un peu mieux leur propre commune.

## Sorties nature « à la découverte des Barthes » du CPIE Seignanx Adour

Ces sorties nature ont été organisées par le CPIE Seignanx et Adour en dehors de l'animation du site dans le cadre de leur programme annuel d'animation. Elles sont présentées dans ce bilan d'animation car chacune de ces animations a permis de sensibiliser le grand public aux enjeux et objectifs du site Natura 2000 des Barthes de l'Adour.



Date : 5 mai 2012

Titre : A la découverte des Barthes de Rivière Saas et Gourby

Description : « Venez à la rencontre de cette zone humide d'exception au cours d'une balade de deux heures. Avec un peu de chance, nous pourrions apercevoir ses habitants rares et protégés que sont la tortue Cistude d'Europe et le papillon Cuivré des marais.»

Nombre de participants : 16



Date : 21 juillet 2012

Titre : A la découverte des Barthes d'Orist

Description : « Nous vous ferons découvrir les richesses de cette zone humide d'exception au cours d'une balade de deux heures au milieu des vaches et chevaux qui pâturent ici librement.»

Nombre de participants : 19



Date : 25 août 2012 dans le cadre de la 16<sup>ème</sup> nuit européenne de la chauve-souris

Titre : La nuit européenne de la chauve-souris

Description : « Venez à la rencontre de ces animaux nocturnes et de leur milieu de vie dans les Barthes de l'Adour à Dax. »

Nombre de participants : 24

Avec la collaboration de Rose-Marie Gonzalez de l'association Osmunda



Date : 24 avril 2012

Titre : A la découverte des Barthes de Ste Marie de Gosse

Description : « Dans le cadre du Printemps des Landes, le CPIE, en partenariat avec l'Office de tourisme du Pays Tyrossais, a proposé une balade découverte des Barthes de l'Adour à Ste Marie de Gosse. A l'issue de cette balade, Christian Betbeder, pêcheur professionnel, a apporté des précisions sur la pêche fluviale, activité qui faisait vivre autrefois de nombreux villages et qui est aujourd'hui très réglementée. »

Nombre de participants : 26



Dates : 13 mai 2012, 2 juin 2013 et 4 juin 2014

Titre : De Saubusse à Pey, l'Adour comme vous ne l'avez jamais vue.

Description : « Une balade en canoë de deux heures pour découvrir la faune et la flore des berges de l'Adour et les barthes encore inondées et accessibles en bateau.»

Nombre de participants : 15 à chacune

En partenariat avec 2X AVENTURES.



Dates : 12 juillet et 7 août 2013 ; 16-23-31 juillet et 6 août 2014

Titre : Berges éphémère de Dax, à la découverte de l'Adour et des Barthes

Description : « La ville de Dax, dans le cadre de ses berges éphémères, a sollicité le CPIE pour animer des sorties nature sur les thématiques de l'Adour et des Barthes»

Nombre de participants : 20 à chacune

A la demande de la ville de Dax.



Dates : 30 juillet 2014

Titre : Les papillons des Barthes

Description : « Rendez-vous dès le matin à la maison de la Barthe à Dax pour la projection du film "ô papillon" primé au festival de Menigoute 2013 (Film de M. Daniel et F. Mazzocco - Cistude Nature/Le Gobie/CEN Aquitaine), suivie d'un pique-nique et d'une sortie sur la barthe de St Vincent de Paul - où le film a été en partie tourné - pour aller à la rencontre des papillons. »

Nombre de participants : 15



Dates : 8 décembre 2012, 14 décembre 2013 et décembre 2014

Titre : Les Grues cendrées

Description : « La Réserve de Chasse et de Faune Sauvage de St Martin de Seignanx est une zone exceptionnelle de halte migratoire, entre autres pour les grues cendrées. Nous vous ferons découvrir cette espèce, et bien d'autres oiseaux d'eau qui fréquentent les Barthes en hiver »

Nombre de participants : 20 à chacune

En partenariat avec la Fédération des chasseurs des Landes.

## Film et ouvrages

### Film sur « Les papillons des zones humides »



Dans le cadre d'un programme d'actions mené par le CEN Aquitaine, les réalisateurs Marie Daniel & Fabien Mazzocco sont venus filmer le Cuivré des marais dans les Barthes de l'Adour. A cette occasion, ils ont rencontré les structures animatrices afin de mieux comprendre les actions mises en place sur le site Natura 2000 en faveur de ce papillon. Ils ont filmé les inventaires menés sur la station de reproduction du Cuivré des marais de St Vincent de Paul mais aussi les Barthes de Dax, Téthieu... Ils ont également interviewé un agriculteur ayant contractualisé une Mesure Agri-Environnementale Territorialisée en faveur de la préservation des prairies dont dépend le papillon. Le film traite également de 4 autres espèces de papillons menacés. Il dure 45 minutes dont douze d'entre elles sont consacrées au beau papillon orange et bleu retrouvé dans les Barthes. Un extrait du film, primé au festival de Menigoute en 2013, a été projeté lors du COPIL d'octobre 2013.

### Ouvrage sur la biodiversité en aquitaine

Le Conseil Régional d'Aquitaine a travaillé à la réalisation d'un ouvrage sur la biodiversité en Aquitaine qui aura pour titre "L'Aquitaine Nature en 101 merveilles". Afin que cet ouvrage reflète pleinement la richesse du patrimoine naturel aquitain, les structures animatrices ont donc été sollicitées pour contribuer à la sélection de ces 101 Merveilles. Il a donc été conseillé de rajouter les Barthes de l'Adour (et l'Adour en général) à cet ouvrage en tant que zone humide originale et remarquable. Il a également été proposé que les structures animatrices servent de personnes ressources pour la rédaction de l'article sur les barthes et les espèces qu'elles abritent.



## Formations

### Formation dans le cadre du Plan Local de Formation Inter-filière (PLFI)

Dates : le 14 mai et le 2 octobre 2012

Lieu : St Martin de Seignanx au CPIE Seignanx Adour

Présentation de la richesse biologique et patrimoniale des Barthes de l'Adour et des enjeux de préservation du site Natura 2000 dans le cadre du PLFI « Tourisme durable » à destination des acteurs du tourisme organisé par le Pays Adour Landes Océanes et animé par le CPIE Seignanx Adour.

Nombre de participants au total : 26

### Formation Loi sur l'eau et Evaluation des incidences



Dates : le 20 décembre 2012

Lieu : St Martin de Seignanx au CPIE Seignanx Adour

Description : Mise en place et animation d'une journée de formation sur la Loi sur l'Eau et le régime d'évaluation des incidences à destination des services techniques communaux, des présidents d'ASA et syndicats de gestion de l'eau ainsi que des ACCA (annexe 15).

- Contenu : 1) Natura 2000 : Présentation du régime d'évaluation des incidences et rappel du rôle de l'animateur Natura 2000 pour l'application de ces dispositifs réglementaires  
 2) Loi sur l'Eau : présentation de l'application de la réglementation par le service Police de l'Eau et Milieu Aquatique  
 3) Sortie terrain avec l'ASA rive droite de l'Adour pour discuter autour d'un cas concret

Nombre de participants au total : 26

Partenaires : cellule Eau du Service Police de L'Eau et des Milieux Aquatiques (SPEMA) du département des Landes, Office Nationale de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) et ASA rive droite de l'Adour.



## Mise en place d'un groupe de travail « Plans d'eau » préalable à une formation « entretien des plans d'eau barthais »

Dans le site Natura 2000 des Barthes de l'Adour, un nombre important de plans d'eau a été recensé. Ces plans d'eau, le plus souvent utilisés pour la chasse à la tonne, peuvent accueillir des habitats et espèces d'intérêt communautaire et ont besoin d'un entretien régulier afin de conserver leur fonctionnalité.

Afin que cet entretien se fasse dans le respect des habitats et espèces du site Natura 2000 et dans le respect de la Loi sur l'Eau, les structures animatrices ont souhaité rédiger une fiche à destination des propriétaires ou utilisateurs de ces plans d'eau. Cette fiche a pour objet de lister les préconisations pour réaliser un entretien de son plan d'eau de façon raisonnée et en limitant les impacts sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.

Pour rédiger cette fiche, une réunion a été organisée avec les services de l'Etat, le Conseil Général et la Fédération des Chasseurs des Landes. Les objectifs de cette rencontre étaient de séparer les questions qui concernent la Loi chasse de ce qui concerne les plans d'eau, de faire le point sur la nomenclature Loi sur l'Eau et le type de dossier pour chaque situation, le contenu des dossiers et les préconisations d'entretien.

Plusieurs questions restant en suspens, il a été décidé de remettre à plus tard la rédaction de cette fiche dont le projet présenté en séance est incomplet et à corriger.



## Interventions auprès de lycéens sur les enjeux du site Natura 2000



Date : 26 février 2013 Lieu : Dax, bois de Boulogne

Titre : **Les enjeux natura 2000 au bois de Boulogne**

Description : En partenariat avec l'ONF, les enjeux naturels et forestiers du bois de Boulogne ont été présentés à une classe de lycéens en BAC STEV au Lycée agricole de Dax.

Nombre de participants : une trentaine attendue

Date : 15 octobre 2013 et novembre 2014 Lieu : Orist

Titre : **Les Barthes de l'Adour richesse naturelle et épuration de l'eau**

Description : Le rôle des barthes de l'Adour dans l'épuration de l'eau a été présenté à une classe de lycéens en BTS Gestion et Maîtrise de l'Eau au Lycée agricole de Oeyreluy.

Nombre de participants : 15

Date : novembre 2013 Lieu : Tercis-les-Bains

Titre : **Aménagement de berges / lutte contre les érosions des berges**

Description : Un groupe de lycéens en BTS Gestion et Maîtrise de l'Eau au Lycée agricole de Oeyreluy souhaite proposer à une classe de terminale un chantier de restauration de berges par génie végétal à Tercis-les-Bains. Le CPIE ainsi que le SIVU du Luy aval ont proposé de les accompagner dans leur démarche.

Nombre de participants : 25

Date : mars 2014 Lieu : Tercis-les-Bains

Titre : **Restauration écologique de prairie**

Description : un groupe d'étudiants en BTS Gestion et Protection de la Nature à St Palais a réalisé une étude de cas sur une restauration de prairie dans les barthes. L'animateur s'est attaché à leur présenter toute la bibliographie connue à ce sujet.

Nombre de participants : 6

## 6. BILAN FINANCIER

### L'animation

Le Préfet des Landes préside le Comité de Pilotage réuni le 17 octobre 2013 pour valider le bilan de l'animation 2012 et 2013. La Direction Départementale des Territoires et de la Mer est la structure porteuse et a choisi Landes Nature associée au CPIE Seignanx Adour, association d'acteurs socio-économiques comme structure animatrice suite à un marché public adapté.

La convention prévoit 3 années d'animation, une ferme 2012 et deux optionnelles, 2013 et 2014.

#### Année 2014

Phase d'animation	Jours prévus	Budget prévu
Communication et sensibilisation	28	9 800 €
contractualisation	100	35 000 €
Bilan	15	5 250 €
<b>Total</b>	<b>143</b>	<b>50 050 €</b>
Reproduction		3 000 €

Le tableau ci-dessus ne fait état que des jours facturés et non les jours réalisés. Le prévisionnel de reproduction approche la somme de 3000 € et comprend les documents distribués en séance du COPIL soit le bilan 2012-2014 et la Marsilée 3 et le bilan 2013 ainsi les posters des chartes, une bâche et des fiches pédagogiques.